



**HAL**  
open science

# Le passionnant dossier de Saint-Hilaire-de-la-Celle (Poitiers). Les enjeux de l'interprétation des dessins des génovéfains à la lumière des autres sources

Claude Andrault-Schmitt

## ► To cite this version:

Claude Andrault-Schmitt. Le passionnant dossier de Saint-Hilaire-de-la-Celle (Poitiers). Les enjeux de l'interprétation des dessins des génovéfains à la lumière des autres sources. *Revue historique du Centre-Ouest*, 2021, XIX (1), pp.73-113. halshs-03524708

**HAL Id: halshs-03524708**

**<https://shs.hal.science/halshs-03524708>**

Submitted on 17 Jul 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LE PASSIONNANT DOSSIER DE SAINT-HILAIRE-DE-LA-CELLE (POITIERS). LES ENJEUX DE L'INTERPRÉTATION DES DESSINS DES GÉNOVÉFAINS À LA LUMIÈRE DES AUTRES SOURCES

Claude ANDRAULT-SCHMITT

La documentation ayant imposé son inflation à toutes les étapes de la recherche, cette étude a dépassé ses buts premiers. Initialement, il s'agissait de publier dans une courte rubrique de la Revue deux dessins concernant le monastère qui explique la configuration du quartier de La Celle à Poitiers. Non datés, ils sont conservés au Cabinet des Estampes à la Bibliothèque nationale de France sous la cote VE-20-BOITE FOL. Avant l'époque de la numérisation, et donc dans des conditions bien moins favorables, avec visite sur place et achat de reproductions de mauvaise qualité, j'avais utilisé ce fonds pour analyser les sites de Lesterps en Charente limousine ou Évaux en Limousin oriental. Or, comme les établissements de Lesterps, Évaux, ou encore La Couronne et Lanville en Angoumois, La Réau en Poitou, Toussaint à Angers, et bien d'autres, la communauté citadine de chanoines réguliers de Saint-Hilaire-de-la-Celle est éclairée par cette source, car elle est devenue « génovéfaine » au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle. Ce qui veut dire qu'elle a été alors reprise en main par la Congrégation de France sous l'autorité de l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris<sup>1</sup>.

### DES SOURCES EN PARTIE INÉDITES

La « boîte » iconographique en question a reçu le titre compliqué de Recueil factice ancien contenant des dessins (et quelques gravures) du xviii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, relatifs à des abbayes et prieurés des Chanoines réguliers de la Congrégation de France, parce que c'est un ensemble de feuilles éparses et parfois non légendées, dont l'état est une source de confusion pour les recherches et les commandes. La minceur et le désordre empêchent un parallélisme avec les 168 planches du célèbre *Monasticon gallicanum*, plusieurs fois reliées et éditées, produites par des contemporains, les bénédictins mauristes, qui avaient à la même époque réformé un grand nombre d'abbayes. Toutefois il y a des points communs entre dessins des génovéfains et dessins des mauristes, ainsi une publication (partielle) par Achille Peigné-Delacourt (1869).

---

<sup>1</sup> Sainte-Geneviève, sur le sommet de la colline du même nom, à l'arrière du Panthéon qui devait en constituer la deuxième église selon la volonté de Louis XV, fut longtemps un monastère de chanoines réguliers très important, historiquement (fondation par la reine Clotilde ; dévotion aux reliques de la sainte protectrice de Paris ; « réforme » sous l'égide de Saint-Victor au xii<sup>e</sup> siècle...) et artistiquement. Malheureusement l'église a disparu au profit d'une rue séparant le couvent de Saint-Étienne-du-Mont, mais il reste des vestiges du clocher médiéval, et les bâtiments conventuels (lycée Henri IV) n'ont cessé d'être augmentés.

Surtout, malgré un intérêt historique considérable, car les images ont été réalisées avant des destructions d'ampleur, il convient de se souvenir que les élévations des bâtiments conventuels traduisent indifféremment un état réel, des projets ou une idéalisation. Le cas de Saint-Hilaire-de-la-Celle invite comme les autres à la prudence.

Dans la région, cette source n'a pas été oubliée par les chercheurs. René Crozet, par exemple, a publié un article intitulé *Vues anciennes des abbayes de La Couronne, de Lanville et de Lesterps*<sup>2</sup>. À la même époque, à l'occasion du Congrès archéologique de Poitiers en 1951 (publié en 1952), François Eygun s'est appuyé sur la complémentarité entre un plan au sol et une vue cavalière pour illustrer un résumé de sa longue étude de La Réau, aussi bien que pour étayer sa monographie de Saint-Hilaire-de-la-Celle. Seulement longtemps les reproductions de ces feuilles ont été livrées par le truchement de l'édition de Peigné-Delacourt ou sous forme de microfiches un peu floues. Aussi François Eygun a-t-il préféré redessiner les vues et plans. Ce faisant il a gommé des détails peu visibles (stalles) ou incompréhensibles (parties hachurées), et il a distingué les parties disparues et les parties subsistantes à son époque, en 1950. Le résultat est intéressant, mais la brève légende de l'illustration fournie à propos de Saint-Hilaire-de-la-Celle peut être considérée à la fois comme incomplète et comme erronée : « Plan du xviii<sup>e</sup> siècle conservé à la Bibliothèque nationale ».

Ayant eu récemment l'occasion d'évoquer la question des « cloîtres en ville », parmi lesquels celui de ces chanoines poitevins<sup>3</sup>, j'ai opté pour l'achat des deux clichés correspondants, qui me sont parvenus d'excellente qualité<sup>4</sup>. En faire bénéficier les lecteurs de la Revue invite à mieux cerner les autres références disponibles, peu voire mal consultées, et de rectifier les raccourcis donnés par l'historiographie, qui sont loin de l'exactitude. Les deux dessins s'ajoutent en effet à un dossier non négligeable, comprenant :

- le fonds 1 H 13 des Archives départementales ;
- les notes prises par Camille de La Croix sur ce même fonds et quelques autres<sup>5</sup> ;
- les échos des travaux menés en 1852, dont l'archéologue avait gardé quelques originaux<sup>6</sup> ;
- les documents administratifs et comptables du rectorat concernant la faculté de sciences entre 1956 et 1960 (Arch. dép., séries 2279 et 2280 W) ;
- les copies d'actes et leurs commentaires par dom Fonteneau au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle (Poitiers, Médiathèque, dispersés dans plusieurs tomes, numérisés) ;

---

<sup>2</sup> *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1949-1950, p. 41-45.

<sup>3</sup> Claude Andrault-Schmitt, « La distinction par l'image architecturale ? L'exemple de l'Aquitaine du Nord », *Actes du colloque terminal du programme Colemon*, Saint-Étienne, février-mars 2020, sous presse.

<sup>4</sup> Ce fonds du département des Estampes n'est aujourd'hui pas numérisé, et donc pas disponible en ligne, contrairement à nombre de beaux documents du département des manuscrits. Je remercie donc le personnel de la BnF qui s'est mis à mon service avec célérité, et le hasard qui m'a valu une feuille que je n'avais pas commandée.

<sup>5</sup> Il convient, malgré les coquilles inévitables dans ce type d'entreprise, de louer le travail de l'équipe qui a mené sous la direction de Nadine Dieudonné-Glad un efficace travail de numérisation des archives du père de la Croix appartenant à la Société des antiquaires de l'Ouest et déposées aux Archives départementales : [fondspdlc.edel.univ-poitiers.fr](http://fondspdlc.edel.univ-poitiers.fr).

<sup>6</sup> Geneviève Renaud-Romieux, « Le père Magloire Tournesac S. J. (1805-1875) et son œuvre architecturale dans le diocèse de Poitiers », *Presse et vie artistique, Revue historique du Centre-Ouest*, VIII, 2009, p. 431-471. Voir infra.

- les relevés effectués par Boudan pour Gaignières, qui concernent la face conservée mais également deux reliefs disparus d'un monument sculpté roman (Oxford, Bodleienne, 14 ; BnF lat. 17042 fol. 9, consultables sur la base Collecta) ;
- quelques correspondances restées à la maison-mère soit la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris (ms 608, 2525, 2538, 2552) ;
- enfin une lettre du pape Innocent III (1204).

Des appuis utiles pour d'autres monuments de la ville peuvent en revanche se révéler sans intérêt pour celui-ci. Ainsi le dessin tracé à partir du Toisé de 1691, le plan Tusseau du XVIII<sup>e</sup> siècle (qui donne l'église au cœur du vide formé par les jardins à la française), ou encore le plan d'alignement de Vétault en 1819.

Considérant la richesse globale de ce bilan, on conviendra qu'il est dommage de se contenter de documents de seconde main pour répondre aux questions que soulève l'iconographie des génovéfains, notamment à propos de la nef disparue de l'église. C'est cette dernière piste qui m'a conduite à une heureuse « invention » : l'identification d'un plâtre du musée Sainte-Croix représentant un buste d'évêque avec un moulage donné par le père de La Croix en 1877, seul écho d'un riche et étonnant programme statuaire. Seront également utilisés ici de larges extraits de descriptions contenues dans plusieurs procès-verbaux, souvent inédits : ceux de 1539, 1668, 1775 et 1784 (annexes 1 et 2) sont particulièrement utiles<sup>7</sup>.

#### PRÉSENTATION HISTORIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'existence de Saint-Hilaire-de-la-Celle est obscure jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Rien de surprenant, car c'est l'époque où apparaissent puis se multiplient en Europe les communautés de chanoines réguliers. La mention d'une « règle de saint Augustin » appliquée à ces religieux est tardive, au demeurant plus fréquente sous la plume des papes, et particulièrement celle d'Innocent III qui veille à leurs coutumes dans les années 1200 et soutient leurs prieurs, que sous celle des intéressés<sup>8</sup>. Dans son sens le plus strict, le mot « règle » est inapproprié, mais l'expression reste une belle invention médiévale en ce qu'elle suppose une vie cloîtrée et une désappropriation individuelle à l'instar des moines bénédictins. L'installation du chapitre de Saint-Nicolas avant 1052 au cœur de Poitiers, historiquement mieux repérée par les médiévistes grâce à ses sources, semble avoir donné le signal de ce type de « réforme » en Poitou<sup>9</sup> : c'est une fondation parfois

<sup>7</sup> Arch. dép. 1 H 13/1 à 3. On peut aborder ces liasses par les notes fort disertes prises par Camille de La Croix, mais le père jésuite ne s'intéressait pas aux constructions des génovéfains. Quant à François Eygun, il n'a visiblement pas dépouillé les cartons. Pour l'historique, le Gallia Christiana (tome II, col. 1336-1337) est succinct et ne commence sa liste de prieurs qu'en 1180.

<sup>8</sup> Voir Yannick Veyrenche, « *Quia vos estis qui sanctorum patrum vitam probabilem renovatis...* Naissance des chanoines réguliers, jusqu'à Urbain II », dans *Les chanoines réguliers. Émergence et expansion (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, textes réunis par Michel Parisse, Université de Saint-Étienne, 2009, p. 29-68. L'auteur montre qu'il s'agit d'une valorisation du modèle sacerdotal s'appuyant sur la tradition des communautés chrétiennes primitives, et explicite la mention « règle de Saint-Augustin ».

<sup>9</sup> Georges Pon, « L'apparition des chanoines réguliers en Poitou. Saint-Nicolas de Poitiers », *Bulletin Soc. antiq. Ouest*, 1975, p. 55-72. Voir aussi Idem, *Recueil des documents de l'abbaye de Fontaine-le-Comte, XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*,

Poitiers, Archives historiques du Poitou, 1982. Je remercie l'auteur de m'avoir fait lire sa communication au colloque de Toronto intitulée « Les chanoines réguliers en Poitou » (2014).

déjà qualifiée de « conventuelle », issue de la volonté de la comtesse Agnès, établie pour treize chanoines cloîtrés, placée sous la protection du pape et assortie d'une mission de charité et d'hospitalité. Mais, malgré des assurances et garanties de stabilité statutaire dont la multiplication révèle bien la fragilité, Saint-Nicolas fut très tôt rattaché aux clunisiens de Montierneuf (entre 1083 et 1086) et devint donc bénédictin.

Les frères de Saint-Hilaire-de-la-Celle seraient-ils des avatars de ceux de Saint-Nicolas<sup>10</sup> ? Auraient-ils pris le relais vers 1088, éventuellement comme une sorte de compensation à la transformation ? Ou représenteraient-ils un groupe de religieux qui auraient refusé la transformation de leur statut, comme cela arrivait souvent ? Il est en tout cas sûr que ce nouvel établissement, ou sa nouvelle forme, doit être placé dans un réseau informel composé de Lesterps, Airvault, Celles[-sur-Belle]. Une identité de destin avec une autre communauté citadine de chanoines réguliers, celle de Toussaint d'Angers, peut faire également réfléchir : Toussaint fut fondé en tant qu'aumônerie dédiée à la sépulture des pauvres (années 1040), puis transformé par la volonté de l'évêque au début du siècle suivant, quand il demanda à Pierre de Saine-Fontaine, prieur d'Airvault issu de Lesterps, d'y envoyer deux frères. En 1115, le prélat argumenta a posteriori qu'il y avait toutes sortes de religieux dans sa ville d'Angers, mais qu'on y manquait de chanoines réguliers, qui faisaient « défaut à la perfection de la ville », et qui représentaient pourtant le premier des ordres religieux, celui « qui doit briller dans la maison du Seigneur comme une grande lumière, par l'autorité des apôtres »<sup>11</sup>. Le volet hospitalier n'était sans doute pas aussi prédominant à Poitiers, encore que la taille de l'infirmerie ou le rang hiérarchique du chanoine infirmier rendent perplexes, nous le verrons. En revanche, plus sûrement, le parallélisme invite à imaginer une initiative de l'évêque, appuyée ici par le comte-duc. De même, l'importance des services funéraires peut être suspectée, en raison de l'existence d'un grand cimetière encadrant une importante chapelle dédiée à la Madeleine d'une part<sup>12</sup>, de la fabrique de la mémoire

---

<sup>10</sup> Hypothèse personnelle et quelque peu osée. Toutefois Stéphane Perrault avance avec vraisemblance l'installation de ces chanoines réguliers en 1087 ou 1088 en s'appuyant sur les anniversaires des personnages évoqués dans l'obituaire : « À propos d'un diplôme royal du XI<sup>e</sup> siècle pour le chapitre de Faye-la-Vineuse : la diffusion du modèle canonial dans le diocèse de Poitiers », *Revue historique du Centre-Ouest*, X, 2011, p. 265-299. Saint-Hilaire-de-la-Celle serait mentionné en 942 dans le cartulaire de Bourgueil longtemps conservé à la bibliothèque de Tours, mais comme un « lieu » (*locum qui dicitur Cella sanctii Hilarii infra Pictavis civitatem*), pas nécessairement un établissement : cette mention, que je n'ai pas eu les moyens de contrôler ni comprendre, mériterait un débat.

<sup>11</sup> François Comte, *L'abbaye Toussaint d'Angers des origines à 1330. Étude historique et Cartulaire*, Société des Études angevines, 1985, ici p. 29 et 23. La préparation d'une monographie monumentale pour le Congrès archéologique d'Angers (septembre 2021) m'a fourni opportunément cette référence... et une conversation amicale avec l'auteur, que je remercie pour ces fructueux échanges. La remarque supposée de l'évêque d'Angers rend quelque peu perplexes en raison du nombre exceptionnel de « monastères citadins » dans sa ville. La différence essentielle avec Saint-Hilaire-de-la-Celle est l'absence de paroisse. Il est nécessaire aussi de préciser que l'église de Toussaint, dont la voûte est remplacée par une couverture en verre contemporaine, est actuellement le beau musée David d'Angers.

<sup>12</sup> Le cimetière se trouvait de l'autre côté de la rue Sainte-Catherine, longé par une partie importante de l'ancienne enceinte urbaine ; il fut en partie aliéné par l'installation puis l'extension des dominicaines de Sainte-Catherine à partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle (voir *infra*). En 1616 par exemple on se faisait encore enterrer dans la chapelle devant son autel Saint-Charles (Arch. dép., 1 H 13/2). C'est à la même époque que Nautré figura cette chapelle sur son célèbre tableau, sous la forme d'un petit édifice quadrangulaire surmonté d'un clocheton : je remercie Jean Hiernard d'avoir attiré mon attention sur l'inscription «

du lit de mort du saint évêque d'autre part, enfin des spécificités d'une paroisse accueillante aux sépultures de l'ensemble des habitants de la ville jusqu'à la Révolution.

Malheureusement, la définition « augustinienne » de la coutume et des « frères » qui la suivaient, relativement tardive dans la terminologie des sources, comme on le voit aussi pour le chapitre de Fontaine-le-Comte qui fut rattaché à celui-ci à la suite de dommages de guerres anciennes, a donné lieu à des abus de langage. Aujourd'hui en effet le lieu est étiqueté sous le nom de « chapelle des Augustins », ce qui constitue un double contresens, car d'une part l'expression introduit une confusion avec les Augustins *stricto sensu*, qui sont un ordre mendiant et qui étaient installés sur le haut du plateau à l'angle de la place du Marché Vieux<sup>13</sup>, d'autre part le terme « chapelle » entérine la disparition de la nef et par conséquent nuit au souvenir d'une ancienne église de plus de 50 m de long<sup>14</sup> 14.

Saint-Hilaire-de-la-Celle était donc un « monastère en ville » au même titre que les abbayes féminines de Sainte-Croix et de La Trinité, et en bonne place, si on remarque que les deux autres abbayes d'hommes importantes, réunissant des bénédictins, étaient éloignées dans la vallée, sur la rive droite (Saint-Cyprien) et sur la rive gauche (Montierneuf).

L'établissement est évoqué à la fin du xi<sup>e</sup> siècle dans le cartulaire de Saint-Cyprien en raison d'une contestation domaniale<sup>15</sup>. En 1130, Guillaume VIII duc d'Aquitaine accorde au prieur Robert et aux chanoines un revenu en forêt de Moulière afin qu'ils jouissent du bois à eux nécessaire<sup>16</sup> – ne nous attardons pas sur le titre de « prieur », qui est commun alors pour les chapitres réguliers, celui d'abbé ayant été comme souvent concédé au xiv<sup>e</sup> siècle. Peu après, en 1146, toujours du temps du prieur Robert, Louis VII en tant qu'époux d'Aliénor rappelle la donation comtale, indiquant en outre des droits sur le quartier et des possessions associées à la chapelle Saint-Vivien du palais<sup>17</sup>. Car les religieux de Saint-Hilaire-de-la-Celle ont eu pendant des siècles la charge de desservir la chapelle du palais des comtes-ducs, qui fut toujours considérée comme une de leurs « filleules et annexes »<sup>18</sup> ; ce rapport privilégié confirme l'hypothèse d'un

---

Madeleine » qui est difficile à lire sur le fond noir du toit, juste à l'est de l'église des jésuites, dans la pente. Notons une configuration semblable à Saint-Junien (Haute-Vienne), où une importante chapelle de cimetière pourvue d'une crypte est dédiée à la Madeleine.

<sup>13</sup> Pour les « Augustins » en tant qu'ordre mendiant, voir Robert Favreau dans un numéro précédent de la *Revue* (18, 2019, p. 89-116) ; leur couvent était établi place Leclerc (voir les plans publiés dans la communication précédente).

<sup>14</sup> J'avais écrit à l'établissement au moment de l'adoption de cette titulature pour m'étonner de l'interprétation historique qu'elle supposait. La nouvelle appellation est devenue référence pour les touristes, les répertoires des monuments historiques, la géolocalisation.

<sup>15</sup> Possession de l'église de Sénillé, acte daté entre 1088 et 1095 : Louis Rédet éd., *Cartulaire de l'abbaye Saint-Cyprien de Poitiers*, Archives historiques du Poitou, III, Poitiers 1874, p. 183-184.

<sup>16</sup> Champollion Figeac, *Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la bibliothèque royale*, II, Paris, Firmin Didot, 1843, p. 13.

<sup>17</sup> E. Audouin, *Recueil de documents concernant la commune et la ville de Poitiers. I : de 1063 à 1327*, Archives historiques du Poitou, 44, 1923, n° XVIII, vidimus de 1363, du temps du prince de Galles

<sup>18</sup> Expression de 1524 (Arch. dép., 1 H 13/1), qui fait allusion aux autres possessions, dont les « prieurs » peuvent être présents aux côtés du « prieur de cloître » dans les délibérations concernant le temporel : Sénillé, Lavoux, Mignaloux, Cenon, Bignoux, Sossay, Lusseray, Bornais, Quinlieu, Remeneuil... Le service à la chapelle du palais est rappelé régulièrement, précisément parce qu'il est assorti de revenus : en 1415, 1524, 1527 (trois messes par semaine), 1638 (à noter la fête de saint Yves, le patron des avocats).

certain rapport de forces, ou plutôt d'une probable concorde négociée, avec les clunisiens de Montierneuf, car ces derniers étaient au contraire les maîtres de l'église portière, Sainte-Marie « de l'aula », devenue Notre-Dame-la-Petite<sup>19</sup>.

Pour la suite de l'histoire, il est possible de s'appuyer sur des indices matériels, autrement dit les vestiges monumentaux. C'est en ce deuxième quart du XII<sup>e</sup> siècle en effet que semble prendre corps la légende de la maison (« celle ») de saint Hilaire, ou plutôt celle de l'emplacement de son lit de mort, dont on aurait du mal à trouver des traces avant l'âge roman indépendamment du toponyme. La dévotion est alors matérialisée par un imposant cénotaphe architecturé, orné de reliefs, dont nous sont parvenus un panneau [fig. 1] et des dessins (infra). Conçue probablement pour une nef relativement ancienne (celle d'une première église ?), cette œuvre a dû précéder de peu l'édification des parties (orientales) conservées de l'église, d'une ampleur remarquable : un long chevet à abside semi-circulaire (la voûte en cul-de-four a disparu) et un transept dont la croisée surmontée d'un étage-lanterne est élégamment voûtée d'une coupole à nervures sur trompes et colonnettes [fig. 2]. Ce chantier pourrait être de peu antérieur à la direction de Guillaume Tempier, lettré qui devint évêque de Poitiers (1184-1197) et fit plus tard l'objet d'une certaine dévotion en tant que bienheureux (il fut enterré à Saint-Cyprien, sa crosse est conservée). Le prieur de 1204, Seguin, semble avoir entretenu une relation de confiance avec le pape Innocent III, dans des circonstances politiques troubles sur lesquelles nous reviendrons. Il pourrait avoir programmé une nouvelle nef, qui a presque totalement disparu, sinon sur les documents présentés ici ; ce vaisseau devait être contemporain de bâtiments conventuels arrangés autour d'un cloître. Enfin des indices permettent d'envisager des embellissements du XV<sup>e</sup> siècle, tant pour le clocher que pour la nef ou encore la partie conventuelle.



1.

---

<sup>19</sup> Outre Saint-Nicolas, le comte et l'évêque avaient remis aux clunisiens (en 1083) l'église voisine de *sancte Marie de Aula* devenue Notre-Dame-la-Petite. Il y a aussi des échanges fonciers fréquents entre les deux établissements.



2.

Si les siècles suivants sont jalonnés de mentions de travaux et de procès-verbaux de visite, c'est plus souvent en lien avec des contentieux qu'en raison de ruines véritables. Ainsi, en 1539, l'abbé Guillaume de Langeac est confronté à l'un des chanoines les plus importants, le frère infirmier, dans un conflit qui met en cause à la fois la régularité de la pratique religieuse et l'entretien des lieux, les deux aspects étant indissociables dans une atmosphère de réforme<sup>20</sup>. Heureuse occurrence pour les historiens de l'architecture monastique ! Les inventaires des livres et vêtements liturgiques, ou celui des objets du culte, laissent une impression favorable. Il est alors reconnu qu'une lézarde à la cime de la voûte du « cœur » (la croisée, sans aucun doute), mesurant 4 toises de long et 4 doigts de large, colmatée par du ciment, ne s'aggrave pas, et que les piliers sont donc solidement implantés. D'autre part il n'y a pas de baisse sensible des effectifs, avec huit religieux dont l'abbé vers 1400, douze en 1447, neuf au début du siècle suivant, dix en 1560, sept en 1665. Il ne faut pas exagérer non plus l'effet du système de la commende que l'on considère généralement comme pervers – d'ailleurs le principe d'un bénéfice séparé pour l'abbé commendataire ne disparaît pas avec la réforme du xvii<sup>e</sup> siècle. En revanche, les particularités et privilèges de la paroisse, qui paradoxalement n'existe plus depuis la Révolution, entraînent des frictions spécifiques. Car le desservant est l'un des chanoines ; il n'y a ni curé, ni presbytère, et la communauté autant que les habitants ont du mal à faire comprendre ce statut aux instances administratives et fiscales à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne. Situation qui a par ailleurs des conséquences intéressantes, nous le verrons, sur l'utilisation de la nef, le mobilier, les dévotions. Sur les cloches et le clocher également. En 1397, le « clocher » (probablement une simple charpente équipant le porche<sup>21</sup>) portant les deux « petites » cloches de paroisse est supprimé, les deux objets devant être remontés dans le clocher central à côté des quatre « grosses » cloches des

<sup>20</sup> Arch. dép., 1 H 13/1. Ce procès-verbal est en partie publié par René Crozet : *Textes et Documents relatifs à l'histoire des arts en Poitou*, Archives historiques du Poitou, 53, 1942, n° 897.

<sup>21</sup> C'est une hypothèse raisonnable.



chanoines, et il est interdit de construire quelque autre clocher que celui-là<sup>22</sup>. Les contentieux sont particulièrement récurrents pour les revenus et frais du luminaire de l'autel de paroisse<sup>23</sup>. Notons que, moyennant finances, d'un montant élevé pour obtenir la sonnerie des grosses cloches, le droit de sépulture est accordé aux habitants de la paroisse, mais également à ceux des autres paroisses de la ville, « tant dans la nef qu'en la croisée et étendue du cloître »<sup>24</sup> (la « croisée » désigne alors l'ensemble du transept).

En 1653, après une négociation de quelque trois ans, un concordat avec l'abbé de Sainte-Geneviève « rétablit » l'observance régulière tout en préservant les privilèges de l'abbé, dont la part dans les travaux d'entretien est alors calculée à 300 livres par an<sup>25</sup>. Des restaurations et constructions suivent, dont il est difficile de mesurer l'ampleur en dépit de la documentation, mais il s'agit là évidemment d'un jalon essentiel sur lequel nous reviendrons.

En juillet 1791, après expulsion des trois chanoines et du prieur-curé (un temps curé jureur), et lors d'une double vente, chevet et transept sont associés à la « maison conventuelle », tandis que la nef l'est à la « maison abbatiale » ou corps de logis de l'abbé commendataire : le premier lot sera mieux entretenu que le second, la nef étant dépourvue de voûtes depuis longtemps et les logis annexes étant déjà partiellement sécularisés.

De retour à Poitiers après la Révolution, les carmélites achètent les bâtiments en deux lots également, en 1806 et 1817, et s'y installent en 1820. En 1852-1853, elles patronnent leur premier grand chantier, confié à Tournesac<sup>26</sup> : restauration radicale du transept (dont le remplacement des bases des colonnes et la reprise des chapiteaux)<sup>27</sup> ; édification d'un mur à arcades néo-romanes fermant le bras sud qui est dénaturé, annexé au couvent et converti en oratoire (une séparation encore aujourd'hui absolue) ; occultation de certaines fenêtres pour former des cellules ; construction d'une longue et étroite infirmerie à la place de la sacristie des génovéfains<sup>28</sup> ; installation de la cuisine de cette annexe dans un hémicycle qui double et enveloppe celui de l'absidiole du bras sud (volume étrange, également toujours en place) ; reprise des angles des bâtiments sur rue ; destruction du portique qui longe l'église en ruine (on trouve un contrefort en

---

<sup>22</sup> Arch. dép., 1 H 13/1, copie au XVII<sup>e</sup> siècle d'un document « mangé par les rats ». Les dettes de la paroisse à l'égard de la communauté pour les frais de son autel sont effacées moyennant de nouveaux montants et des levées annuelles régulières. Là encore, les particularités de l'établissement seront soulignées à plusieurs reprises, notamment quand il faudra faire fondre les petites cloches cassées (1653).

<sup>23</sup> *Ibidem*. Le chanoine sacristain s'oppose au vicaire, de 1611 à 1657 notamment. Il s'agit des espèces mais aussi de cierges, « chopines de vin » apportés à l'autel par les mariés, ou des offrandes pour les obsèques.

<sup>24</sup> *Ibidem*, 1657, 1661.

<sup>25</sup> Comme chez les mauristes, un « prieur » devient à nouveau le vrai chef de la communauté. Nous n'entrerons pas ici dans l'histoire des partages de revenus ou des réunions d'offices.

<sup>26</sup> Renaud-Romieux, *op. cit.* Les attachements signés des entrepreneurs et des sœurs sont conservés dans les archives du père de La Croix en original et non en copie.

<sup>27</sup> Il faut dire que ce transept, déjà surveillé en 1662, avait été fortement consolidé et enduit en 1778 : « la voûte ou voussure des deux croisées du sanctuaire qui sont dégradées et dont les clefs sont descendues au dessous de leur emplacement naturel seront réparées en remettant une clef à chacune des croisées » ; on y mettra selon l'usage de l'époque, sur les voûtes et les piliers, « trois couches de beau blanc à la colle » (Arch. dép., 1 H 13/2).

<sup>28</sup> Fonction plus tard déplacée. On voit encore, dans un mur, un placard intra muros qui suggère que la sacristie des génovéfains n'a pas été entièrement démolie.

« défonçant » le jardin). Les travaux reprennent après 1862 : entre autres l'implantation de bâtiments fermant la deuxième cour, celle de l'est, et une nouvelle reprise de l'angle extérieur formé par l'aile ouest et l'aile sud du premier quadrilatère pour ouvrir des portes cochères utiles aux tourières (le millésime de 1889 l'atteste).

Au milieu du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle, les carmélites disposent donc d'un ensemble considérable, avec huit corps de bâtiments dont plusieurs intègrent une chapelle<sup>29</sup>. Si ce n'est pas le lieu de décrire ces dispositions amplifiées, il faut insister sur le trouble apporté à l'image habituelle du « cloître » par un doublement des cours intérieures. Déjà suggéré par un ancien prolongement oriental de l'aile sud (infra) et, en vis-à-vis, par le bâtiment de 1852 englobant l'absidiole sud, un deuxième quadrilatère remplace en effet les jardins à la française sur terrasses que les chanoines génovéfains avaient installés ou voulaient faire installer. Ce périmètre est devenu couvent principal grâce à trois galeries sur arcades néo-classiques qui ont pu être fermées (vitres). La galerie ouest trouble par son appentis l'ordonnance du plus beau des bâtiments conventuels, ancienne aile orientale dévolue au dortoir, qui est devenue aile médiane ; la galerie nord quant à elle en masque un peu plus d'une travée en rez-de-chaussée ; la galerie orientale n'est appuyée que sur un bâtiment insignifiant, étroit, relativement récent, qui ne doit son élévation qu'à la dénivellation et qui ferme définitivement l'ensemble vers la pente. Pour plus de commodité, et reprenant l'usage des chartreux, on appellera désormais le premier et plus ancien quadrilatère « petit cloître », et le second et plus tardif quadrilatère, à l'est, « grand cloître » ou « cloître des carmélites ». Notons qu'en 1945, il est bien visible encore que le petit cloître ou cour des tourières a annexé « la nef détruite [qui] est devenue un jardinet, avec des fleurs, des arbustes, un beau poirier en son milieu »<sup>30</sup>.

En 1956, les religieuses se déplacent à la campagne et l'université achète le couvent<sup>31</sup>. Il est cependant tout de suite interdit par diverses commissions nationales d'y installer la faculté de sciences comme souhaité ; le doyen n'obtient qu'une occupation provisoire de trois ou quatre ans<sup>32</sup>. Destin ironique, alors que les lieux avaient accueilli la cérémonie d'installation de l'université en 1431 (infra) ! Les locaux sont ensuite affectés à différents services de l'Académie puis constituent l'Espace culturel et de formation (longtemps identifié comme CRDP, aujourd'hui élément du Réseau CANOPÉ). Des espaces publics largement vitrés, pour expositions et surtout documentation, sont implantés au nord de l'ancien jardin des sœurs tourières [fig. 3], à peu de chose près à l'emplacement de la nef médiévale, mais en laissant subsister,

---

<sup>29</sup> Plans, coupes et relevés de façades entre 1956 et 1958 : Arch. dép., 2280 W 8. Le chiffre huit est donné par ces archives contemporaines, mais il n'y a que six ailes à proprement parler. L'emplacement de l'une des chapelles est encore marqué par un clocheton-arcade, non loin du transept de l'église.

<sup>30</sup> Tony Sauvel, « Le Cénotaphe de Saint Hilaire », *Bulletin Soc. antiq. Ouest*, 1945, p. 669-686, ici p. 675.

<sup>31</sup> Arch. dép., 2280 W 2 : pour 60 millions de francs auxquels doivent s'ajouter 150 millions de réparations et constructions. Les sœurs demandaient 75 millions.

<sup>32</sup> Arch. dép., 22879 W 162 et 172. L'urgence était grande, dans l'attente de la mise en service des constructions en cours de la route de Chauvigny (nécessaire à l'installation d'un lourd ordinateur) : la faculté était dispersée entre la rue de l'Université (un projet d'extension rue des Vieilles Boucheries est interdit), le quartier Dalesme (où la Ville bloque un autre projet) et l'ancien Carmel, où est tout de même installé un amphithéâtre, complété par des préfabriqués servant de bâtiments de physique et de chimie pour les propédeutiques.

moins de 2 m au-delà, une grande longueur du gouttereau nord (infra). Les autres modifications de surface sont peu importantes, comme les préfabriqués encore en place et l'entrée pour les voitures dans le bas de la rue Sainte-Catherine. Les vestiges de la partie orientale de l'église avaient été protégés par inscription à l'Inventaire en 1927. En 1958 on a demandé à l'architecte de ne pas dissimuler d'éventuelles trouvailles dans l'aire de l'ancienne nef, mais le silence est total sur les substructions enlevées ou recouvertes<sup>33</sup>. Ont été classées avec l'église en mars 1975 les toitures et les façades de l'aile des génovéfains (la procédure qui permet a minima de préserver le bloc) ainsi que l'escalier monumental. Récemment, des travaux ont mis en valeur les cloîtres (jardin patronné par Gilles Clément) et le chevet de l'église (parois extérieures, lambris de plafond et enduit très couvrant dans l'abside).



3.

### LES DEUX DESSINS DES GÉNOVÉFAINS DANS LEUR TEMPS

La vue cavalière [fig. 4] et le plan au sol proposent-ils un état des lieux exact avant les interventions des carmélites ? Avant de répondre, il convient d'en évaluer la date d'exécution : démarche quelque peu circulaire, car si plusieurs indices placent ces dessins dans le dernier tiers du xvii<sup>e</sup> siècle, cette appréciation chronologique impose d'anticiper en partie sur des arguments qui seront développés plus loin.

Évidemment, les feuilles de dessin sont impossibles à envisager avant la prise de possession des génovéfains, en 1653. Elles sont également, a fortiori, postérieures à une transformation du clocher qui précéda de peu cette mutation statutaire. La tour de croisée montre sur la vue cavalière non pas comme aujourd'hui un seul étage tapissé d'arcatures sous un médiocre toit en bâtière qui l'entame avec laideur, mais une superposition assez complexe de volumes recouverts d'ardoise, appelée dans les textes « pyramide en impériale »<sup>34</sup>. Or cette structure avait remplacé elle-même une haute flèche que l'on voit très bien sur le célèbre tableau de François Nautré (1619), aussi bien

<sup>33</sup> Arch. dép., 2280 W 2.

<sup>34</sup> Arch. dép. 1 H 13/2, devis de 1778 : « La couverture en ardoise formant la base octogonale de la pyramide en impériale du clocher sera faite à neuf. »



4. que sur le bois de Belleforest et ses copies (1564-1575), et qui a dû être réparée, ou peut-être même élevée, en 1437<sup>35</sup>. Le 29 janvier 1645 en effet, « la très belle aiguille ou pointe du clocher qui fût du Poitou, voire en France aux rapports de ceux qui ont voyagé, pour être de bois, fut rasée et abattue par la violence du vent de mer qui avait soufflé furieusement toute la nuit »<sup>36</sup>.

En 1647, l'abbé commendataire, Paul Durcot, qui est aussi abbé de Saint-Benoît, et qui résistera au concordat avec Sainte-Geneviève, se plaint d'avoir dû avancer les sommes nécessaires : « depuis quelques années le clocher de l'église paroissiale de la Celle de ceste ville ayant tombé, par l'impétuosité des vents, et en ayant este adverti en sa demeure du chastel de la baronnie de La Grève distante de trois journées de Poitiers, il avoit escrit pour empescher que la vouste de l'église qui conserve tant le coeur de l'abbaye de la Celle que de l'église paroissiale ne fusse ruinée par les eaux, que l'on y mist des planches et des chevrons et autres matériaux pour obvier à la ruyne totale de

<sup>35</sup> Le conseil municipal vote en août 1437 une contribution en blé « pour leur aider a refaire leur clocher et autres édifices » : Registre n° 3, dans Robert Favreau éd., *Poitiers, de Jean de Berry à Charles VII...*, Archives historiques du Poitou, 66, 2014, p. 232. Y aurait-il un rapport entre ces travaux et le fait qu'une veuve de tailleur de pierre demande à être enterrée dans l'église en 1448 (supplique assortie du souhait de voir nommer son neveu comme chanoine : 1 H 13/1) ?

<sup>36</sup> Registre paroissial recopié par Camille de La Croix, note du vicaire.

la vouste en attendant que les habitants de la paroisse de la Celle eussent mis l'ordre nécessaire pour faire un clocher qui peust garantir l'église de toutes ruines. »<sup>37</sup>

La suite du texte montre qu'il s'agissait d'une première étape et d'une réparation de fortune. La substitution était cependant entérinée en 1653, lors de la fonte des petites cloches.

Autre élément de datation, nous apercevons, en haut à gauche de la vue cavalière, les premiers bâtiments des dominicaines de Sainte-Catherine, qui ont été édifiés rapidement à partir de 1648<sup>38</sup>, plus de 20 ans après la décision des fondatrices de faire bâtir leur couvent à l'emplacement de l'ancien cimetière de Saint-Hilaire-de-la-Celle<sup>39</sup>.

La gravure est également postérieure au projet ou à la construction d'une ample sacristie sur le flanc sud de la travée droite du chevet, opération qui marquait toujours la première étape des modifications des génovéfains et mauristes : il était essentiel pour les réformés de l'époque moderne de ménager un accès réservé et direct dans un sanctuaire reculé vers l'est, tout autant que de pouvoir conserver correctement les objets du culte ; une belle sacristie respectait à la fois les principes de la clôture et les nécessités de la liturgie post tridentine<sup>40</sup>.

C'est précisément la question des pratiques cultuelles qui nous invite à faire un nouveau bond dans le temps en lisant le plan au sol, car ce document tient compte de modifications du mobilier liturgique que les descriptions situent seulement après 1668. À cette date en effet ni l'autel ni les stalles n'étaient encore repoussés au fond de l'abside ; le chœur était encore sous la croisée (voir infra). Toutefois, les traces de l'ancienne clôture de chœur, qui était maçonnée entre nef et transept et surmontée d'un crucifix, se voient encore sur le tracé [fig. 5], sous la forme de deux portes latérales flanquant l'autel de paroisse, et les deux documents ne sauraient donc être rajeunis trop loin de ce jalon de 1668.

L'argumentation chronologique la plus importante à propos des deux dessins devrait logiquement prendre en compte l'organisation des bâtiments monastiques au sud de l'église : on ne voit qu'eux. Mais il est nécessaire de faire ici un pas de côté. D'une part, le rapport entre les représentations et la réalité du bâti ne peut jamais être éclairci complètement. D'autre part, si la gravure montre une belle unité et une géométrie invitant à traiter les ailes monastiques sans trop les distinguer, les autres sources

---

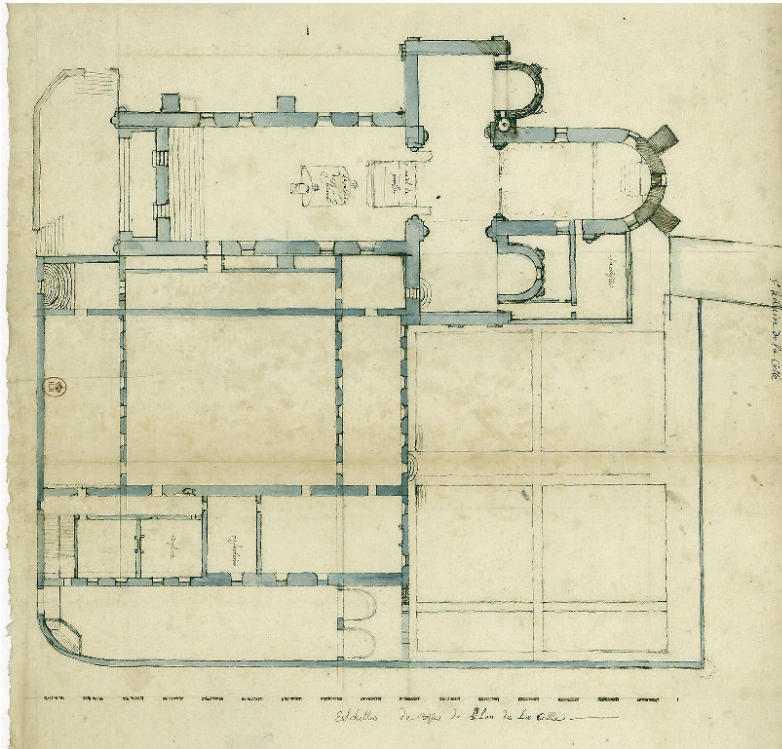
<sup>37</sup> Les paroissiens ayant refusé, il fait lui-même monter un charpentier : Arch. dép., 1 H 13/2.

<sup>38</sup> Ensemble devenu caserne bien avant la Révolution, puis siège de l'INSEE. Voir Philippe-Marie Fontalirant, « Monographie du monastère des dominicaines de Sainte-Catherine à Poitiers (1628-1783) », *Mém. Soc. antiq. Ouest*, 38, 1875, p. 297-378 (article malheureusement ancien et non référencé).

<sup>39</sup> Les permissions municipales sont difficilement accordées. Le 7 février 1622, la demande de la fondatrice, veuve d'un joueur de violon, reçoit un accueil favorable à condition que la communauté ne soit pas « mendiante » (Médiathèque, Arch. mun., Registre de délibérations 76, p. 91). Le 22 novembre 1627, on s'inquiète parce que la ville est déjà « trop chargée de religieux » et que la veuve n'est guère riche (ibid., 78, p. 111). Enfin, le 27 mai 1630, ces dames ayant obtenu l'appui de l'évêque et le consentement de la paroisse, le maire veut bien aller visiter le « petit espace qui est des appartenances du symetiere de la Selle joignant leur chapelle » (ibid., 80, p. 238) ; la déclaration de la peste empêche de connaître le résultat de l'expertise, car il y avait plus urgent à traiter.

<sup>40</sup> À Solignac en Limousin par exemple, les mauristes ont construit dès leur arrivée dans les années 1630 une sacristie de même type, en deux étages, avec accès direct et coudé au nouveau sanctuaire de fond d'église tout autant qu'au transept.

obligent à un traitement différencié, voire invitent à s'interroger sur la réalité d'une édification globale à neuf. On commencera par commenter l'aile conventuelle monumentale construite réellement par les génovéfains pour abriter chapitre et dortoirs, associée à un escalier à balustrades et classée au titre des Monuments historiques, qui pourrait bien être quasiment contemporaine des deux dessins.



L'AILE DU DORTOIR DES GÉNOVÉFAINS (1668-1673) ET SES ANTÉCÉDENTS

### Définition

Le dortoir a été installé au xvii<sup>e</sup> siècle en avant du bras sud du transept et non dans son prolongement. Du même coup et de façon exagérée par rapport à d'autres exemples, les bâtiments abritant la vie quotidienne des religieux sont très éloignés de la sacristie, accessible par les jardins. Et le cloître est considérablement rétréci. C'était toutefois un avantage que de pouvoir calibrer exactement un escalier monumental dans le carré formé par l'angle rentrant de l'église entre nef et transept [fig. 6].

La façade orientale du bâtiment, formant autrefois front extérieur vers la vallée, est mise en valeur par la vue cavalière, alors que, comme nous l'avons vu, elle est aujourd'hui altérée par les appentis du cloître du xix<sup>e</sup> siècle et par plusieurs redimensionnements des portes et fenêtres. Le plan permet de compléter la lecture en montrant, à la suite de l'ample cage d'escalier, deux gouttereaux minces ouverts de baies régulièrement disposées.

De fait, nos documents suggèrent mieux que les façades actuelles une esthétique fondée sur un quadrillage régulier composé par les travées et les corniches. Le jeu de la superposition des étroites croisées donne un air de famille avec les bâtiments relevés à Saint-Cyprien par les mauristes après 1646 (conservés au nord de ce site), le proche petit

séminaire Saint-Charles (future caserne Rivaud) mis en service en 1687, ou encore les ailes de l'ancien Hôtel-Dieu élaborées entre 1653 et 1718<sup>41</sup>. Les unités verticales ainsi définies s'achèvent une fois sur deux par des mansardes, sans que la répartition soit rigoureusement symétrique. L'alternance de frontons triangulaires et cintrés pour les baies mansardées, dans le dessin comme dans la réalité, constitue un détail frappant et un élément de datation relativement haute, voire une preuve d'archaïsme<sup>42</sup> : ce trait se voit moins à Poitiers aujourd'hui que dans de petits châteaux, mais il était prévu pour le projet d'école de médecine tracé vers 1621, et il en existe une déclinaison urbaine modeste dans une maison faubourienne du Pont-Joubert, qu'un millésime date de 1645.



6.

Tout en soulignant le caractère exceptionnel de la concordance entre la vue cavalière et la réalité actuelle de cette aile, à plus de trois siècles de distance (les autres ensembles conventuels des chanoines réguliers offrent rarement la possibilité de ce type de double lecture), on doit remarquer qu'elles présentent des divergences sensibles. Aujourd'hui il n'y a du côté du grand cloître que huit baies principales et non dix, ainsi que quatre baies mansardées et non cinq [fig. 7]. Pas ou plus de cheminée près de l'extrémité sud. Une croupe brise la continuité de la silhouette jusqu'à l'église, du côté nord. Étant donné l'agencement des pignons actuels, et même la confrontation avec le plan au sol de la même époque, il est très peu probable que ce bâtiment ait été amputé ultérieurement à sa création. La vue cavalière est donc trompeuse. La façade ouest quant à elle ne comporte que six travées et trois baies mansardées [fig. 3], une plus faible dimension due à l'implantation de l'aile sud du petit cloître qui accorde vue cavalière et réalité.

---

<sup>41</sup> Rue de l'université : actuelle faculté de droit, bâtiments disposés en U entamés par l'aile sud jointe au Gros horloge et terminés par l'aile nord que le nouveau jardin d'accès à la Médiathèque met désormais en valeur.

<sup>42</sup> Caractère repris à Poitiers par les bâtiments néo Renaissance du xix e siècle, comme l'hôtel de ville et les immeubles qui l'entourent.

S'ajoutent à ce jeu des erreurs deux questions essentielles. Premièrement, peut-on dater ce type de réalisation indépendamment du champ des comparaisons ? Deuxièmement, les génovéfains ont-ils repris l'implantation médiévale ?

### Datation

Les lieux semblent assez dégradés dans les années 1580<sup>43</sup>. L'intention d'ouvrir un chantier est exprimée dès 1628, quand l'abbé, le frère Daulzy, arrente une partie de ses maisons afin d'augmenter le revenu de l'abbaye « pour faire accommoder réparer et faire refaire les dortoirs et réfectoires de l'abbaye qui sont de présent démolis et en ruine et autres réparations nécessaires »<sup>44</sup> 44. Mais rien n'est fait en 1662, quand il est précisé que les chanoines continueront de « jouir et posséder l'ancien réfectoire, dortoir, cloîtres et autres lieux réguliers, [lieux] beaucoup détériorés et menaçant ruine »<sup>45</sup>. Une note recueillie par dom Fonteneau évoque deux commanditaires différents pour l'aile du dortoir et pour l'aile sud : « Le père Champigny fit bâtir le corps de logis où il[s] loge[nt] tous et le père Bastal fit bâtir un appartement qui est du côté des Catherinettes<sup>46</sup>. » Ce qui n'est malheureusement pas très utile, faute de pouvoir identifier les personnages en question. Nous savons par la correspondance avec la maison-mère que Champigny était visiteur de l'ordre en 1696<sup>47</sup> : fut-il prieur de Poitiers avant cette date ? Doit-on confondre ce titre, qui n'est pas un patronyme, avec le prieur Jacques Lory (de 1665 au moins à 1678 ou 1679) ? Ou avec Cinget, son successeur ?



7.

---

<sup>43</sup> « L'abbaye est tellement ruinée tant l'église clocher d'icelle cloîtres maisons et logis tant en la ville que aux champs », nous dit en 1582 l'abbé, qui proclame qu'il continuera à faire « son devoir » en finançant les réparations, bien que « le revenu de dix non pas de douze années » ne puisse suffire : Arch. dép., 1 H 13/1. Ces tableaux misérabilistes peuvent rarement être confirmés par d'autres sources.

<sup>44</sup> Arch. dép., 1 H 13/2.

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> Médiathèque de Poitiers, Dom Fonteneau, tome 60, feuille volante collée sur la page 96.

<sup>47</sup> Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms 2552, fol. 14/15, lettre du chanoine Simon au visiteur (document non consulté). Les durées de priorat sont plus difficiles à estimer que chez les mauristes, dont les prieurs ne restaient à la même direction que trois ou quatre ans.



Les deux cartouches pareillement ornés de la façade occidentale de l'aile, l'un sous l'escalier, l'autre à l'extrémité opposée [fig. 8], ne portent plus d'inscription pour documenter un chantier bien oublié par l'historiographie et jusque-là non daté<sup>48</sup>. Fort heureusement, nous possédons pourtant trois quittances : l'une de 1670, contre paiement de la facture de la charpente adressée à Jacques Lory (614 livres) ; l'autre de 1673, contre paiement de la facture de matériaux adressée au même par un maçon « pour le nouveau dortoir bâti en ladite abbaye » (136 livres) ; une troisième, de la même année, contre paiement d'un architecte ayant réalisé « l'augmentation du dortoir qu'il a faite à les dortoirs en quatre chambres sur la grande salle » (1 250 livres ; « la grande salle » est désormais la désignation du chapitre)<sup>49</sup>. Ces épaves de la documentation comptable, brève par nature, nous apprennent que les fonds viennent d'un emprunt de 2 000 puis 1 000 livres sur le marché parisien, levé dès 1668. Elles nous donnent le nom du maître d'œuvre, le maître architecte à Poitiers Étienne Segrétain<sup>50</sup>, qui était plus ou moins illettré (il ne savait pas signer).



8.

Doit-on envisager que lui furent proposés des plans et modèles qui circulaient chez les génovéfains comme on pense qu'ils circulaient chez les mauristes ? Un chanoine compétent a-t-il dirigé le maître d'œuvre (ce « Champigny » par exemple) ? Généralement en effet, c'est le nom d'un religieux qui reste attaché aux embellissements de l'époque classique. Bien que les constructions de Sainte-Geneviève de Paris soient éclectiques, résultant d'étapes nombreuses, il convient d'admirer la partie construite par le père Claude de Creil à partir de 1645, et notamment le système des distributions, dont un somptueux escalier dit « de la Vierge à l'Enfant »<sup>51</sup>, face auquel toute comparaison devient péjorative !

On peut reconnaître également une qualité architecturale indéniable à d'autres entreprises génovéfaines du xvii<sup>e</sup> siècle, provinciales et plus ou moins précoces, comme

<sup>48</sup> Eygun (*op. cit.*) expédie ce sujet en quelques mots, affirmant sans vergogne que les bâtiments n'étaient pas documentés (il est vrai qu'il s'appuyait sur les notes du père de La Croix). Ajoutons que les deux quittances exposées pourtant en 1977 dans les locaux du CRDP à la suite de « L'année romane » n'ont jamais connu de publicité.

<sup>49</sup> Arch. dép., 1 H 13/2.

<sup>50</sup> On pourrait croire à la naissance d'une dynastie, mais le père de Théophile Segrétain, illustre restaurateur de monuments dans les Deux-Sèvres, n'était pas architecte. Il s'agit donc d'un homonyme.

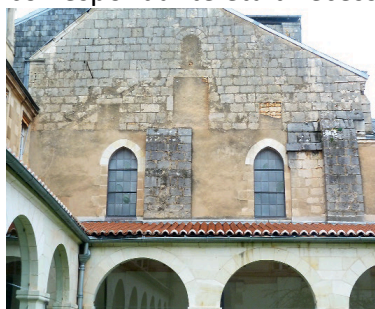
<sup>51</sup> Une des ailes ne date que de 1699, les arcades du cloître de 1744. Quand Louis XV pose la première pierre d'une nouvelle église en 1764 (futur Panthéon), il ne s'agit pas du terme des reconstructions, car d'autres bâtiments, portails et escaliers relèvent du xix<sup>e</sup> siècle, soit pour « L'École centrale du Panthéon », soit pour le lycée Henri IV.



L'implantation particulière de l'aile du dortoir de Saint-Hilaire-de-la-Celle explique qu'en partie basse la communication avec le carré claustral se fasse non par le volume transversal de l'église, c'est-à-dire le transept, mais par une porte percée dans la nef, d'ailleurs murée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'aile du dortoir devait logiquement auparavant se situer plus loin vers l'est, dans le prolongement du bras sud. Malheureusement les textes n'éclairent pas entièrement l'articulation antérieure à 1670, même si des caractéristiques médiévales sont perceptibles. D'après le procès-verbal de 1539 en effet<sup>55</sup>, le chapitre est alors accessible par une galerie de cloître ; il est plafonné et lambrissé (ais et lambourdes) ; le lambris est incomplet, apparemment davantage en raison de travaux interrompus que par suite d'une dégradation récente. Cette salle ne semble pas comporter de voûte ou de piliers. Elle est surmontée par un dortoir alors divisé en quatre chambres (déjà), dont l'une est condamnée à la suite d'un décès dû à la peste. L'aile se prolonge, logiquement, par des latrines.

En remontant encore le temps, il convient de supposer un état correct de la salle capitulaire en 1431, lorsque se tient, « dans le chapitre du monastère de Saint-Hilaire-de-la-Celle, ordre de saint Augustin », l'assemblée d'installation de l'université de Poitiers ; sont alors présents, entre autres, la plupart des abbés de la ville, dont plusieurs sont docteurs, plus ceux de Saint-Benoît et de Bonnevaux, et bien sûr l'un des principaux protagonistes de la nouvelle création, Maurice Claveurier, à la fois maire et lieutenant général du sénéchal<sup>56</sup>. Circonstance assez énigmatique, qui suppose des aménagements plus que convenables : si le terme « chapitre » peut désigner n'importe quelle salle où se tient la communauté en débat, ici l'identification du lieu ne semble comporter aucune ambiguïté.

Deux éléments d'ordre archéologique plaident pour une position « canonique » du chapitre et du dortoir médiévaux remplacés par les génovéfains, c'est-à-dire en prolongement du transept. D'une part, sur leur plan [fig. 5], la nouvelle aile semble contrainte entre (et non contre) l'aile sud et l'église. D'autre part, le pignon du bras sud [fig. 10] porte les traces d'un solin, qui permet en association avec des ouvertures bouchées d'imaginer les deux lignes d'un pignon triangulaire initial. La pointe et donc l'axe de symétrie sont désormais décalés, mais on comprend que près du sommet une ouverture cintrée et soigneusement clavée devait donner de la lumière au transept (ou plutôt ses combles) au-dessus du toit du dortoir (elle existe sur la vue cavalière, mais amplifiée), tandis que trois ouvertures rectangulaires installées plus bas en triplet témoignent de modifications d'une date inconnue, entre XII<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle. L'aile capitulaire correspondante était nécessairement postérieure au transept.



10.

<sup>55</sup> Arch. dép., 1 H 13/1.

<sup>56</sup> Arch. dép., D 1, copie de 1625.

## LES AILES SUD ET OUEST, ENTRE PÉRENNITÉ ET REMANIEMENTS

Pour l'aile sud et l'aile ouest du quadrilatère initial ou petit cloître, l'analyse est complexe et hasardeuse en l'absence d'appuis archéologiques<sup>57</sup>. En outre, elle conduit à suspecter des différences considérables entre l'état actuel et les deux dessins, eux-mêmes en contradiction l'un avec l'autre. Nos deux documents manquent donc de pertinence pour comprendre la succession des étapes de construction. Le plan au sol suggère une certaine pérennité des dispositions médiévales, alors que la vue cavalière témoigne au contraire de la volonté des génovéfains de mettre en scène la cohérence et l'esthétique de façades neuves. À l'appui du premier point, la pérennité, on notera la légende plaçant cuisine et réfectoire dans l'angle sud-ouest du petit cloître. On ajoutera le constat que l'extrémité orientale de l'aile sud, parallèle à l'église, possède de gros murs et qu'elle est comme encagée dans le bâtiment de 1670 : circonstance qui nous fait comprendre que la belle façade sur le grand cloître, commentée plus haut, n'est dans sa partie sud (au-delà de l'éventuelle cheminée) qu'un leurre, un placage. Pour ce qui concerne le second point, régularité et nouveauté, on regardera sur la vue cavalière le mur gouttereau oriental de l'aile ouest, largement ouvert, mais également le surgissement des mansardes sur les deux ailes. Autrement dit, le plan suggère que les génovéfains n'ont pas encore reconstruit ailes sud et ouest, tandis que la vue cavalière invente des bâtiments neufs : cette belle image correspondrait-elle à un projet à moitié exécuté seulement ?

Aujourd'hui, les façades sont régularisées à la manière classique autour du petit cloître. Mais ni à l'ouest ni au sud elles ne possèdent d'étage mansardé. Elles pourraient très bien dater en partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, par exemple de l'époque de ce « père Bastal » encore moins identifiable que le « père Champigni ». Que nous disent les textes contemporains ? En 1736, on permet à l'abbé de vendre 847 pieds d'arbres pour financer des réparations, ce qui est important<sup>58</sup>. En revanche, les devis des années 1770-1780, assortis des habituelles demandes adressées aux Eaux et Forêts, semblent concerner davantage le renouvellement de la charpente du dortoir que des bâtiments neufs. Le trouble est amplifié par une circonstance qui n'existe pas pour l'aile du dortoir, laquelle, nous l'avons vu, est décalée de toute sa largeur : il est très probable que les parties conventuelles qui nous occupent ici et que nous voyons encore ont été rebâties sur leurs fondations médiévales. En tous les cas, c'est ce que suggèrent des documents sur lesquels le périmètre est repérable : la description de 1539, le procès-verbal de visite de 1791 et le cadastre de 1838.

---

<sup>57</sup> L'appréciation souffre de l'absence de protection globale, mais pas seulement. La difficulté vient à la fois des conditions de propriété au cours des âges, du désintérêt longtemps manifesté par les historiens d'art pour les ensembles conventuels, peu spectaculaires pour leur décor, enfin d'une complexité réelle. Je remercie le personnel de CANOPÉ de m'avoir permis de rafraîchir mon regard malgré la conjoncture sanitaire, mais il ne s'agit que d'une lecture superficielle. Les investigations archéologiques devraient être un horizon : notons plus particulièrement l'intérêt des sous-sols, le repérage des « gros murs » de l'aile sud s'ils existent encore au sein même de l'aile du dortoir, ou encore l'analyse des gouttereaux dominant la rue en pente.

<sup>58</sup> Arch. dép., 1 H 13/17.

Le procès-verbal de 1539 présente pour l'aile sud un état tellement conforme à notre plan du XVII<sup>e</sup> siècle qu'on peut douter d'un renouvellement entre les deux dates. À l'est se trouve une première salle, qui est « un vieux réfectoire » aux murs et lambris dégradés, dans lequel on n'a pas mangé depuis plus de 80 ans<sup>59</sup>. Puis un autre réfectoire ou plutôt une « chambre » bien blanchie, chauffée, pavée et vitrée, commode « pour faire manger et boire les religieux », et dont la nouvelle destination aurait été édictée en 1483 : sans aucun doute « le réfectoire » légendé sur le plan des génovéfains. Cette pièce est accostée à l'aumônerie, à une dépense, à un grand jardin. Vient ensuite la cuisine, commune à la communauté et à l'abbé. Enfin un fournil avec deux fours et deux cheminées.

Si l'aile occidentale pose à peu près les mêmes questions, son identification dans les sources textuelles souffre d'une confusion permanente entre des utilisations en quelque sorte périphériques. D'après la visite de 1539, l'aile ouest pourrait être le logis de l'abbé, mais on dit plus loin que l'abbé et ses gens utilisent une porte dans le mur du jardin, loin à l'est. D'autres indices conduisent vers l'infirmerie, avec la même objection : l'accès aux jardins autant qu'à l'église. La visite au titre de Bien national<sup>60</sup>, comme d'habitude pour ce type de document, n'aligne que les usages et ameublements des pièces, mais au moins est-on sûr que trois ailes étaient disposées autour de l'aire claustrale. L'aile du réfectoire, où les carmélites ont trouvé une cave, y apparaît surmontée tout à la fois de chambres et d'un grenier, alors que les « chambres » de l'ouest sembleraient seulement sommées d'un grenier, avec des proportions par conséquent modestes. Malgré son flou, cette visite suggère une configuration qui ne s'identifie ni à la vue cavalière ni à l'état actuel. Les façades régularisées en travées cohérentes sur cour intérieure que nous voyons aujourd'hui peuvent ne représenter en certains endroits qu'un simple habillage, attribuable en partie au XVIII<sup>e</sup> siècle, en partie au siècle suivant. Quoi qu'il en soit, il s'agit de bâtiments très retouchés, dont des toits plus récents et de nouvelles jonctions ont reconfiguré la silhouette.

Le cadastre de 1838<sup>61</sup>, où la nef de l'église a déjà laissé place à un espace vide [fig. 11], mais où il n'y a encore aucune adjonction commanditée par les sœurs cloîtrées, nous permet-il de trancher ? On y voit des bâtiments longeant les deux tronçons orthogonaux de la rue Sainte-Catherine. Ils sont très irréguliers, autant en largeur qu'en longueur. Le tracé évoque aussi l'existence d'une petite cour insérée dans le bâti, à l'angle sud-ouest : or cette cour a toujours été extérieure, occupant le seul emplacement où les constructions en élévation ne sont pas tangentes à l'enceinte, là où une échaugette a longtemps rempli une fonction de surveillance [fig. 4]. Les imprécisions de ce type sont gênantes, gênantes, mais pas étonnantes : ce ne sont pas les seules dans la ville dessinée par le premier cadastre.

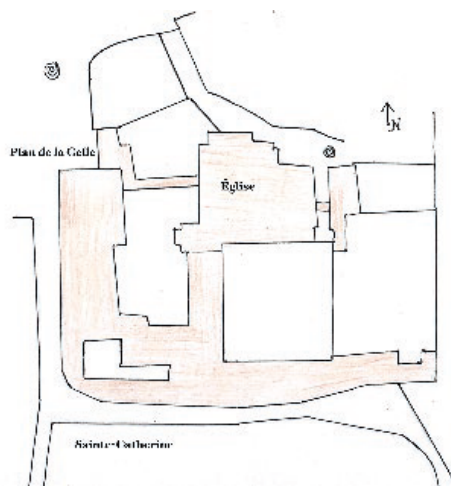
## ANNEXES : INFIRMERIE, LOGIS ABBATIAL, JARDINS ET ENCEINTE

---

<sup>59</sup> *Ibidem* : les arguments sont ceux de l'abbé, qui est visiblement sur la défensive.

<sup>60</sup> Cité par Stéphanie Retail, *L'abbaye royale Saint-Hilaire-de-la-Celle de 1736 à 1790*, mémoire de Maîtrise, université de Poitiers, Fabrice Vigier dir., Poitiers, 1998.

<sup>61</sup> Arch. dép., 4 P 1177-1188.



Le plan cadastral recèle toutefois une surprise : l'étirement vers l'est, le long de la rue Sainte-Catherine, et au-delà de l'aile du dortoir, d'un autre bâtiment sud. On ne voit pas sur nos documents du xvii<sup>e</sup> siècle ce développement en longueur qui, dès avant 1838, anticipait sur la constitution du grand cloître, devenu plus tangible après l'édification des premières infirmeries des carmélites en 1852, de l'autre côté, en face. Il s'agit d'une construction formant enceinte, contrairement aux autres – la partie de l'aile sud appartenant au petit cloître, à laquelle elle ne fait pas suite, étant détachée du mur périmétral comme on l'a vu. Or sur la rue, le mur gouttereau actuel, qui est à peine moins aveugle qu'il ne devait l'être autrefois, pourrait avoir un âge vénérable, au moins pour ses bases. Dans la partie inférieure, les chaînages utilisent ou réutilisent des pierres de taille médiévales. On a aussi remarqué plus haut que l'aile du dortoir, celle de 1668-1673, s'appuie contre cette partie qui lui est donc antérieure. La conclusion va de soi : ce bâtiment doit être double, ancien et peut-être médiéval du côté rue, repris et complété par les carmélites au xix<sup>e</sup> siècle du côté du grand cloître – où la façade est régulièrement rythmée, mais avec des principes différents de ceux du petit cloître des génovéfains. Nos chanoines de la Contre-Réforme avaient-ils prévu la destruction de cette partie biscornue ? En tous les cas ils ne l'ont pas dessinée ; elle est seulement suggérée dans les lignes des parterres des jardins [fig. 5].

Plus généralement, les génovéfains (comme l'ont fait aussi les dessinateurs mauristes) ont refusé de prendre en compte les lieux non conventuels ; ils ont ignoré aussi bien le domaine de l'abbé commendataire que les ensembles confus qui bourgeoonnaient en dehors du carré claustral proprement dit. L'harmonie, la symétrie, la cohérence étaient des idéaux avant de devenir des réalités de terrain.

Après la cuisine et ses annexes, le procès-verbal de 1539 place le logis de l'aumônier et celui du sacristain. Il décrit ensuite l'infirmerie « pour les religieux malades », croit bon de préciser l'abbé, toujours sur la défensive : on remarquera que l'infirmerie est disproportionnée ; elle est garnie de chambres hautes et basses, possède étables et jardins. Parce que c'est le lot de toutes les abbayes médiévales de quelque prétention ? Ou bien parce qu'en réalité ces infirmeries étaient ouvertes sur le monde et accueillait des malades étrangers à la communauté, comme on peut le suspecter aussi pour

Toussaint d'Angers<sup>62</sup> ? Depuis l'infirmerie repérée au xvi e siècle, il était loisible de rentrer dans l'église « en dessous et par le jardin ».

L'organisation d'un procès-verbal ne signifie nullement que les bâtiments s'enchaînent les uns aux autres et que l'infirmerie soit placée dans l'aile occidentale ou dans le prolongement de l'aile sud. Une localisation de ce bâtiment, d'où part en 1539 « une place ou allée pour aller au logis abbatial », est plus probable au nord de l'église, puisqu'en 1784 est reconnue une porte (murée) vers l'infirmerie, à l'est du gouttereau nord de la nef, face à la porte menant dans la partie conventuelle. De plus, en raison d'un échange de leurs fonctions réciproques, il est obligatoire de considérer ensemble infirmerie et logis de l'abbé : probablement des bâtiments qui jouxtaient l'église au nord et à l'est, à l'opposé de l'aire claustrale, et qui sont séparés en deux parties par l'allée conduisant au bras nord du transept, laquelle constitue encore aujourd'hui l'accès à ce qui subsiste de l'édifice. Vers le nord-ouest, sur le Plan de la Celle, un parcellaire laïque s'est maintenu jusqu'à nos jours : le couvent ne s'étend pas au nord jusqu'au carrefour de la même façon qu'au sud ; on trouve dans l'angle des demeures particulières dont certaines renferment des parties très anciennes. Nul doute que ces maisons représentent les aliénations du commendataire, qui a fini par récupérer l'infirmerie ancienne : sont décrites en 1775 (Annexe, n° 1) « deux maisons qui anciennement formaient celle de l'infirmerie, [que les chanoines] ont arrentées à deux particuliers, et qui vont joindre la maison abbatiale, en sorte qu'ils occupaient seuls l'enceinte, leur église au milieu ». Ces échanges sont difficilement déchiffrables dans le détail. En 1628 pour commencer, l'abbé arrente un important logis « contigu et joignant le logis ancien de l'abbatiale », entre sa basse-cour et son jardin<sup>63</sup>. En 1662, un autre abbé souhaite échanger « le logis [que les chanoines] ont annexé à leur chapitre à cause de l'office d'infirmerie étant plus commode pour lui et en bel air que le grand logis dit abbatial [...] lequel véritablement accommoderait mieux les religieux ». Après avoir hésité à cause des frais afférents, car le « grand logis abbatial » est « caduque », les frères cèdent « leur logis de l'infirmerie sis au côté dextre de la grande porte de l'église de l'abbaye au sortir d'icelle »<sup>64</sup>.

Arrivant à la partie orientale, on peut tout de même convoquer à nouveau les deux dessins. Car sans doute la structure étroite et allongée, légèrement biaise, dont nous voyons l'extrémité sur la gravure, tout en bas, et sur le plan, tout en haut, représente-t-elle une partie conventuelle, selon la logique déjà détectée. Ce pourrait être l'extrémité des écuries de la communauté, signalées par leur voisinage dans le Toisé de 1691. Une étable est réparée pour les carmélites en 1852.

Quoi qu'il en soit, et en contradiction avec la vue cavalière, avant la Révolution Saint-Hilaire-de-la-Celle formait déjà un ensemble éclectique, élaboré probablement en plusieurs étapes depuis le Moyen Âge.

---

<sup>62</sup> Voir les études et questions de François Comte pour Angers.

<sup>63</sup> Voir la note 28. Suivent des descriptions minutieuses desdites maisons, avec chambres hautes et basses, cave, grenier, étable, le tout contigu aux jardins de l'est. Fort intéressants sont les travaux prévus pour assurer la clôture : condamnation de portes et fenêtres, de passages vers les jardins, ajouts d'un escalier et de latrines indépendantes.

<sup>64</sup> Arch. dép., 1 H 13/2.

Enfin il nous faut admirer la netteté du pourtour et l'utilisation de la pente, deux caractères que l'on perçoit encore aujourd'hui. Les terrasses de l'est, complètement bouleversées et bâties par les carmélites, auraient été établies sur une suite d'arcades : nul doute que cette disposition, réalisée en partie ou en totalité, complétée de beaux jardins à la française, était le reflet d'une ambition classique. Quant à l'enceinte ou mur séparant le monastère de l'extérieur en contrebas, vers la Trinité, elle a toujours été entretenue. En 1539, elle est décrite en bon état, mesurant 8 à 9 pieds de haut et deux pieds de large.

#### DES GALERIES DE CLOÎTRE SUPPRIMÉES PAR LES GÉNOVÉFAINS

Approchons-nous de l'église. Pour ce qui concerne la question des promenoirs, les deux dessins ne révèlent en aucun cas l'état médiéval. L'éventuelle galerie orientale a été mangée par la nouvelle implantation du dortoir ; la galerie attenante à l'église a été remplacée par une structure plus indépendante et plus ample.

Or, en 1539, deux galeries étaient en place, offrant sept travées chacune. On ne sait si deux autres galeries les complétaient, ni où elles se trouvaient, car les expressions « du côté de l'église » et « l'autre côté du cloître vers et joignant le réfectoire en appentis » ne sont pas suffisamment explicites (devis du charpentier, 12 octobre 1539<sup>65</sup>). En tous les cas, il y avait un carré claustral bien défini, avec quatre angles dans lesquels on faisait descendre les noues propres à « distiller » l'eau tombant sur les appentis. À l'instar de la salle capitulaire, les galeries « des cloîtres » offraient des lambrissages et couvertures (ardoises, bardeaux, ais) dans un état incomplet, sous une charpente à refaire.

En 1776, on n'évoque pas du tout la même chose quand on décrit un cloître « défait depuis plus de 50 ans » et jugé « fort petit dans le goût de St Hilaire, de N. Dame la Grande »<sup>66</sup>. Il est vrai que l'implantation de l'aile du dortoir en avant du transept ne laissait que peu de superficie aux circulations imposées par la règle au sein du petit cloître (d'où le choix des carmélites d'abandonner cette ancienne aire claustrale aux tourières).

Nos deux gravures restituent à l'époque moderne un seul promenoir, courant le long de l'édifice mais détaché de son gouttereau, bordé du côté de l'église par un mur mince tendu entre les saillants des contreforts, ouvert sur la rue et fermé vers la cour, appuyé à l'est et à l'ouest sur des vestibules monumentaux. Il s'agissait non d'une galerie de cloître mais d'une sorte de portique, ou « allée », donnant accès à la fois aux ailes orientale et occidentale des chanoines et à l'église. Une porte percée dans le gouttereau sud de la nef semble avoir été abritée par un petit portique de communication. La galerie constituait sans conteste un élément de prestige, dans l'esprit des constructions contemporaines des autres génovéfains : tout autant que la cohérence entre les rythmes des façades des ailes, le soin apporté aux circulations met bien l'accent sur les principales intentions des réformés de la Congrégation. Bien qu'on ne puisse déterminer

---

<sup>65</sup> Arch. dép., 1 H 13/1. Ce devis suit le procès-verbal de visite qui date du 10 juin.

<sup>66</sup> Poitiers, Médiathèque, dom Fonteneau, t. 20, p. 531 et t. 60, feuille volante p. 96. On pourrait épiloguer longuement sur ces comparaisons qui concernent des chanoines séculiers et non des chanoines réguliers : ni à Notre-Dame-la-Grande ni à Saint-Hilaire-le-Grand on ne peut table sur des galeries fermant un quadrilatère complet.



ni la date ni l'architecte de cet élément de distribution, sa réalisation ne fait aucun doute. Étant exactement aligné sur la cage de l'escalier à balustres à laquelle il conduisait [fig. 6], il en était sans aucun doute contemporain et probablement les deux dessins en rendent-ils compte fidèlement. Il est évoqué dans un procès de 1784, quand on place à droite du parvis sur rue « la porte principale d'entrée de la maison ou enclos et communauté des chanoines réguliers qui règne tout le long de ladite église dont les murs font clôture » (Annexe, n° 2). On sait encore qu'il mesurait 18,55 m de long et que son toit à double pente portait une couverture en tuile, si on en juge par les démolitions des carmélites en 1852<sup>67</sup>.

#### NOUVEAUX APERÇUS SUR « LA PARTIE QU'ON APPELLE LA NEF »

Nous l'avons dit, la nef avait disparu bien avant l'arrivée des carmélites. C'était la seule partie de l'édifice qui avait perdu sa voûte de pierre, et ce sans doute depuis longtemps. Il est vraisemblable que les devis de 1778 et 1781 prévoyant le remplacement de la charpente et de la couverture d'ardoise, particulièrement ruinées à l'est, contre le clocher, n'avaient pas été exécutés<sup>68</sup>. Le cahier d'attachements de 1852 nous révèle indirectement la longueur de ce vaisseau : environ 25 m, porche compris<sup>69</sup>, soit la moitié de la longueur totale (51 m), ce qui n'est pas indifférent – comme si d'emblée on avait prévu deux longueurs égales pour les religieux et les laïcs.

En raison des destructions, c'est le plan des génovéfains qui nous en apprend le plus sur ce bras occidental [fig. 5].

Commençons toutefois par des remarques concernant le long chevet, afin de ne pas artificiellement sectionner l'ensemble. On peut se demander s'il n'y aurait pas dans le graphisme du plan au sol une indication sur la date de réalisation des deux dessins des génovéfains – s'ils sont bien contemporains. En effet, l'absidiole du bras nord d'une part, la courbe ultime de l'abside de l'autre, sont hachurées : la preuve de travaux de consolidation ? un écho de la volonté des chanoines exprimée en 1662 d'assurer l'entretien « du petit chœur » et des « deux petites chapelles qui sont dans la croisée »<sup>70</sup> ? De toute façon, il convient de poser la question de la date des deux gros contreforts de l'hémicycle principal, qui ont longtemps renforcé une stabilité menacée par la pente. Ceux qui sont figurés sur la vue cavalière [fig. 4], à glacis successifs, pourraient dater de la période gothique (xiii<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle) ; ils ne ressemblent pas à des contreforts romans. Notons qu'on prévoit déjà de les enlever au milieu du xix<sup>e</sup> siècle. Étrangement, les restaurateurs n'ont eu de cesse en effet que de se séparer de ces éléments, qui ont apparemment pris des formes variées au cours des siècles. Des travaux récents les ont supprimés, tout en laissant visibles deux traces d'arrachement considérables, tant en largeur qu'en hauteur, car il a bien fallu crépir ces endroits. Un plan de 1956 représente

---

<sup>67</sup> « Allée de l'église », cahier des attachements conservé dans les archives du père de La Croix. Quant au vestibule occidental, sans aucun doute soigné, on ignore tout de son destin.

<sup>68</sup> Arch. dép., 1 H 13/2. Il n'est pas impossible que les mêmes délais aient entraîné la ruine du clocher lui-même.

<sup>69</sup> Cahier conservé dans les archives de Camille de La Croix. Aux 18,55 m consignés par l'entrepreneur il faut ajouter la dimension de la grande cage d'escalier.

<sup>70</sup> Arch. dép. 1 H 13/2 : engagement des chanoines en compensation des investissements annuels de l'abbé (300 livres par an).

les deux renforts comme le résultat de deux campagnes, avec un enveloppement (fait ou à faire ?) portant l'épaisseur à 1,10 m et la largeur à 1,20 m<sup>71</sup>. Par ailleurs les corniches n'ont rien de médiéval. Une sérieuse étude d'authenticité devrait prendre en compte aussi les questions concernant les fenêtres. La vue cavalière révèle que celles des deux absidioles du transept sont alors occupées par des doubles lancettes (comme autrefois au proche baptistère Saint-Jean, à l'est, dans l'axe), donc suggère une modification en gothique rayonnant (xiii<sup>e</sup> siècle) ou en néogothique (xvii<sup>e</sup> siècle). Voilà un soupçon sur des restaurations et dérestaurations qui pourrait répondre à l'étonnement de certains commentateurs devant la bizarrerie des cintres. Mais les baies de l'abside elles-mêmes n'échappent pas au doute. D'une part, elles sont dessinées en plein cintre sur la vue cavalière, ce qui n'est pas ou plus vrai. D'autre part, si on regarde bien l'extérieur aujourd'hui, on comprend que les appuis ont été modifiés (une des fenêtres est même visiblement un temps devenue porte), que les assises jointives aux clefs des cintres ont été bouleversées, que les chapiteaux sont des pastiches. Le même type d'incertitudes s'applique à une éventuelle crypte, bien que le sujet soit extérieur aux apports des deux gravures. Ici je n'évoque pas la structure, « un peu mutilée » et « sans voûte », que Camille de la Croix avait interprétée comme une petite chapelle souterraine sous l'arc d'entrée du bras sud du transept, mais les possibilités qu'offre naturellement la pente. Les carmélites jouissaient en effet, sous la travée droite de l'abside, d'une « cave aux sangsues », vaste espace de plus de 150 m<sup>2</sup> qu'elles avaient fait aménager et qui finit par abriter la chaudière<sup>72</sup> ; un accès direct depuis l'extérieur, avec son cintre clavé, est encore présent à la naissance de l'hémicycle, au sud.

Tous ces commentaires, qui ne sont pour le moment que des pistes de recherche, invitent à ne pas trop opposer l'appréciation des parties appartenant à un « beau » chantier roman aux considérations concernant la nef disparue.

Parce qu'en 1204 Innocent III invita les chanoines de Saint-Hilaire-de-la-Celle à revenir au respect de la « règle de saint Augustin » en répondant aux attentes d'un prieur Seguin excédé par l'indiscipline de ses troupes<sup>73</sup>, on a pu être tenté de dresser un parallèle entre le chantier et une réforme. La lettre du pontife est d'interprétation d'autant plus délicate qu'elle se situe dans un contexte politique rude, en raison d'un soutien aux communautés canoniales régulières de la région qui s'est exacerbé depuis

---

<sup>71</sup> Arch. dép., 2280 W 8, plans du Carmel.

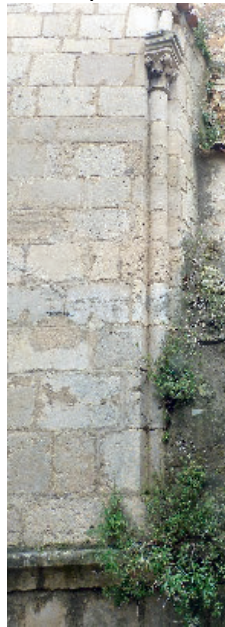
<sup>72</sup> 1852, Journal d'attachements. Et 1956, Arch. dép. 2280 W 2 et 8 : cette cavité est très impressionnante sur les coupes transversales.

<sup>73</sup> Seguin est peut-être le S. qui est témoin dans un acte de 1198 (dom Fonteneau, 21, p. 693), et le S. encore évoqué en 1221. La lettre contient la première mention de la règle : J.-P. Migne, *Patrologie latine*, 215, c. 314. Elle a été mise en relation avec une missive encore plus violente écrite six ans plus tard, qui concerne plutôt Celles-sur-Belle, par Dom Fourier-Bonnard : *Histoire de l'abbaye royale et de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris (1113-1791)*, t. I, Paris, 1908, p. 179. Dans celle-ci (*Patrologie latine*, 216, c. 318), à propos d'un assassinat, le pape tempête et ordonne une réforme par Saint-Victor de Paris. Les deux sites ne sont pas nommés de la même façon : *Sancti Hilarii de Cella Pictavensis* dans la première lettre, *Cellensis Ecclesiae* dans la seconde, où l'origine géographique des garants confirme l'identification, ainsi pour l'abbé cistercien de La Grâce-Dieu (Benon). À noter que le chapitre de Celles, à l'origine émancipé de Lesterps, avait déjà eu un prieur envoyé par une congrégation canoniale non moins célèbre que Saint-Victor, celle de Saint-Ruf : voir Yannick Veyrenche, *Chanoines réguliers et sociétés méridionales. L'abbaye de Saint-Ruf et ses prieurés dans le Sud-Est de la France (xi<sup>e</sup>-xiv<sup>e</sup> siècle)*, Turnhout, Brepols, 2018.

que le pape a nommé Adhémar du Peirat à la tête du diocèse de Poitiers : cet évêque éphémère (1197-1198) au destin tragique a été intronisé à La Couronne mais refusé par le comte-duc<sup>74</sup>. Quoi qu'il en soit, du point de vue de l'historien de l'architecture, les arguments du pape sont biaisés et mal étayés, à moins qu'ils ne soient métaphoriques. Selon cette correspondance en effet, non seulement les religieux ont perdu leurs habitudes de discrétion (vêtements, par exemple, c'est un poncif<sup>75</sup>), mais ils ne disposent pas « de l'édifice d'une église congrue » car celle-ci est écroulée. Autrement dit, la communauté est dénoncée pour s'être opposée au projet d'une reconstruction morale et matérielle. Or le transept et le chevet que nous avons sous les yeux témoignent de la solidité, de la monumentalité et de la pérennité d'une œuvre architecturale antérieure à cette crise. L'imposant clocher carré enrichi d'arcades plaquées et la coupole nervée sur trompes qu'il abrite devaient même être, en 1204, relativement neufs [fig. 2]. Le pape a donc exagéré ou menti, à moins qu'il n'ait été mal informé – remarque quelque peu anachronique au regard de la mentalité du temps, mais au moins invite-t-elle, à se méfier d'une interprétation littérale des sources.



12.



13.

Toutefois, si on remplace « église » par « vaisseau de la nef », on se trouve bien en ce début du XIII<sup>e</sup> siècle dans une période de besoin de construction. Un « Traité entre l'Eglise de Notre Dame la Grande et celle de S. Hilaire de la Celle » concernant des cens

<sup>74</sup> Adhémar du Peyrat subit la division du chapitre en deux clans, ne peut se faire reconnaître contre la volonté du comte-duc Otton de Brunswick, est consacré à La Couronne et meurt empoisonné à son retour de Rome où il était allé chercher sa confirmation par Innocent III. Voir *La chronique de La Couronne*, chapitre XXVI. Je remercie Robert Favreau pour ses remarques lors de la présentation orale de cette communication. Il conviendra donc de prendre en compte l'étude qu'il nous donnera sur cette correspondance d'Innocent III, fort intéressante pour la région – avec l'appui d'une nouvelle édition (en cours, en allemand).

<sup>75</sup> Migne, *Patrologie latine*, 215, c. 314 : *in splendore vestium et ornatu se potius sæculares quam regulares ostendunt.*

immobiliers, passé en décembre 1221, fait état d'une église « neuve »<sup>76</sup>. Autre preuve : un long fragment du gouttereau nord de la nef est conservé et visible [fig. 12]. On peut admirer ses assises régulières de grand appareil, ainsi que l'ébrasement et le piédroit d'une haute baie. Un stylobate continu réunissait les appuis des fenêtres. Ornant la baie conservée, et très exactement assisée avec son piédroit, une colonnette se prolonge dans le cintre par un tore, grâce au truchement d'un petit chapiteau à feuillage qui appelle une datation des années 1220 [fig. 13]. À l'approche du transept, et au-dessus d'une porte (ancienne « porte de l'infirmerie » ?), le niveau du stylobate est plus haut d'une cinquantaine de centimètres et son profil est différent (trait gravé) : doit-on en déduire que les quelque 2 m terminant le vaisseau appartenaient à une autre campagne de construction, plus ancienne et relevant du chantier du transept ? Ce serait assez logique, car on n'interrompt jamais une construction au milieu d'un angle ou d'un renfort.

Le plan des génovéfains est d'une grande importance pour la nef proprement dite [fig. 5]. Il n'en serait pas le seul témoignage, car à la fin du xix<sup>e</sup> siècle, le vaisseau transformé en jardin pour les tourières avait l'air encore cernable, puisqu'il est dessiné par le père de La Croix. Toutefois la précision de ces « relevés » me paraît suspecte, et nous ne saurons probablement jamais si les dossierets représentés par le jésuite au milieu de la nef, à l'intérieur, sont des éléments fiables ou inventés.

Dans un effort de restitution, il nous faut tout d'abord insister, comme pour la vue générale, sur l'importance du relief. C'est la pente qui a permis d'établir un parvis, tout comme à Sainte-Radegonde ; ce parvis accessible par deux côtés, au nord et à l'ouest, se continuait par une autre descente, celle-ci enserrée entre les prolongements des murs latéraux de la nef. Étrange introduction, qui conduit à imaginer un ouvrage de quelque importance, comme un porche barlong pourvu de sculptures, ce que laissent supposer à la fois le dessin précis des deux demi-colonnes les plus occidentales et les descriptions de 1775 et 1784 (annexes) : l'église « annonce son antiquité par ses sculptures qui sont sous son portail et le nombre de marches pour y descendre », nous dit-on. Ensuite, au-delà de deux portes percées de façon symétrique dans la façade occidentale (une autre curiosité), il fallait descendre à nouveau de près de dix marches, ce qui devait donner une perspective théâtrale à la vue sur le monument funéraire et les autels d'axe, un peu comme à Sainte-Radegonde ou encore à la collégiale du Dorat.

Sans conteste, la nef possédait un vaisseau unique, sans collatéraux : rien d'étonnant, si on la compare avec les volumes de l'abbaye cistercienne du Pin<sup>77</sup> ou avec ceux des chanoines réguliers de La Réau<sup>78</sup>, deux exemples proches mais un peu

---

<sup>76</sup> Poitiers, Médiathèque, ms. dom Fonteneau, tome 20, p. 531. Incidemment formulée, l'allusion ne serait pas totalement convaincante si elle n'était pas appuyée par les autres preuves.

<sup>77</sup> En dernier lieu et pour une opération de révisonnisme historique, voir Claude Andrault-Schmitt, « L'histoire contrastée de l'abbaye du Pin au xiii<sup>e</sup> siècle, entre lacunes documentaires et vestiges monumentaux, *Les amis du patrimoine de Béruges*, 2021.

<sup>78</sup> Signalons l'intéressante recherche d'Alice Dupuis, *L'abbaye Notre-Dame de la Réau : Étude historique et archéologique de la mise en défense de l'ensemble religieux en temps de conflits*, Mémoire de Master, université de Poitiers/CESCM, 2020. On notera que le chapitre des réguliers de La Réau n'est pas placé *supra* dans le réseau informel Lesterps/Airvault/Angers/Celles-sur-Belle/La Couronne/Poitiers : son historique reste pour le moment impénétrable.

antérieurs. On peut s'interroger sur d'éventuels passages entre nef à vaisseau unique et croisée du transept, ménagés entre piles et gouttereaux : représentés sur les plans contemporains, et même parfois décrits, ils ne figurent pas sur le dessin des génovéfains, peut-être parce qu'ils se confondaient avec les vestiges de l'ancienne clôture de chœur. La voûte du vaisseau était déjà avant la réforme remplacée par un lambris orné de trois écussons d'abbés (Annexe 1) ; un autre écusson était encastré dans le revers de la façade, entre les deux portes : la preuve d'une belle restauration du xv<sup>e</sup> siècle ? Convient-il de mettre en rapport ces armes avec celles qui sont encastrées au sud de l'aile ouest, apparemment portées par une crose abbatiale, et pour lesquelles malgré un état dégradé a été avancé le nom de l'abbé Hilaire Valori (1467-1480)<sup>79</sup> ? De toute façon, la nef eût elle montré alors des restes de voûtes médiévales que le plan du Cabinet des Estampes ne pourrait nous renseigner ; aucun couvrement ni même arcade de communication n'y sont figurés en projection, pas même la coupole nervée de la croisée<sup>80</sup>.

Pour ce qui concerne la structure du vaisseau à l'époque de sa construction, on peut envisager une succession de deux vastes travées carrées, chacune éclairée de deux baies latérales, au nord comme au sud. Les baies ne paraissent pas aussi étroitement regroupées par paire que dans le cas de Sainte-Radegonde. Néanmoins, l'hypothèse de voûtes bombées de type angevin, avancée par François Eygun sans être vraiment explicitée ou argumentée, reçoit quelque crédit d'un faisceau de caractères : la date de construction, un volume deux fois plus long que large dont le plan au sol enserme la succession de deux carrés, des murs d'une certaine épaisseur, une ouverture double du pignon occidental, le rythme distinct des fenêtres et des rares renforts, l'explication de l'absence de supports intérieurs de quelque importance par l'éventualité de départs de nervures en encorbellement<sup>81</sup>...

Introduisons ici la mention de la suppression en 1766 de quatorze statues ancrées dans les murs, six sur chaque gouttereau et deux au revers de la façade (Annexe 2) : ne peut-on imaginer, en lieu et place de renforts intérieurs, des statues dont le dais était destiné à porter un réseau complexe de nervures angevines du type de Toussaint d'Angers, cette autre église de chanoines réguliers en ville – en se référant évidemment à son état antérieur au début du xix<sup>e</sup> siècle [fig. 14] ? Un tel système supposerait une longue lierne longitudinale et ainsi justifierait la disposition duale du revers de façade (qui n'existe d'ailleurs pas à Toussaint). Il faut rester prudent et ne pas se laisser entraîner trop loin dans une comparaison issue implicitement de la définition statutaire des religieux<sup>82</sup> : d'une part la date de construction est un peu trop précoce pour la mise

---

<sup>79</sup> Matteo Ferrari, base Armma, <http://base-armma.edel.univ-poitiers.fr/monument/saint-hilaire-de-la-cellepoitiers/>. Cet abbé serait issu d'une famille italienne.

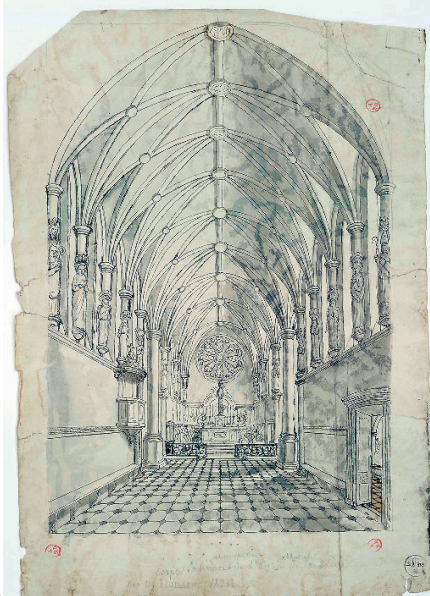
<sup>80</sup> Cette abstention est d'usage dans les plans des mauristes et génovéfains : quand les voûtes sont indiquées, elles le sont de façon fantaisiste, avant tout pour insister sur la présence d'un couvrement de pierre et l'individualisation des travées.

<sup>81</sup> Il y a des oublis dans la représentation des renforts par les génovéfains, ainsi dans l'abside, mais il ne s'agit que des minces colonnettes logées dans les retraits entre partie droite et hémicycle.

<sup>82</sup> Certes, les chanoines réguliers d'Airvault ont également commandité au xiii<sup>e</sup> siècle un berceau nervuré à l'angevine, mais tout comme leurs voisins bénédictins de Saint-Jouin-de-Marnes. Il ne faut jamais imaginer que les formes et styles distinguaient les bénédictins des chanoines, même séculiers, comme le

en place d'une technique aussi virtuose que celle du « berceau nervuré » à l'angevine ; d'autre part l'articulation générale en T et le rythme régulier des contreforts et des baies sont bien plus originaux à Angers. Toutefois l'intérêt de la répartition de statues le long des murs, qui est encore indiquée en 1784, ne peut être minoré à Poitiers, où l'on ne dispose pas ou plus d'exemples comparables, et on aimerait bien savoir s'il s'agissait de personnages d'une taille égale ou supérieure à l'échelle humaine (comme à la Sainte-Chapelle à Paris) ou de personnages relativement petits (environ 1,50 m) issus d'une tradition ligérienne où priment les nœuds architecturaux<sup>83</sup>.

Quel que fût leur éventuel rôle structural, ces statues-colonnes auraient eu l'avantage de fournir un cadre et une extension au tumulus-cénotaphe. À ce stade de la réflexion, les archives du père de La Croix se sont révélées encore plus efficaces que je ne le pensais, tout en ne répondant pas exactement aux dernières questions. Le jésuite avait en effet conservé un article du Courrier de la Vienne, daté du 2 décembre 1877, informant les lecteurs du don du « moulage de la statue à mi corps d'un évêque du Moyen Âge, trouvé dans le sous-sol de St Hilaire de La Celle ». Renseignements pris, le musée aurait bien conservé cette copie [fig. 15], sous le numéro d'inventaire 2008.0.1.206, trace précieuse mais jusque-là non identifiée d'un ample programme architectural, décoratif et iconographique dont nous n'avons qu'une très mauvaise mémoire malgré sa portée hagiographique exceptionnelle<sup>84</sup>.



14.



15.

démontrent aussi les ressemblances entre chevet de Saint-Savin (abbatiale bénédictine) et chevet de Sainte-Radegonde (collégiale séculière).

<sup>83</sup> Subsistent à Toussaint cinq personnages acéphales sur un ensemble de 18 à l'origine. Si leur petite taille relative semble disproportionnée par rapport à l'élan du vaisseau, comme souvent dans le gothique angevin, en revanche il s'agit d'une belle statuaire « à la française », qui est comparable à celle de la Sainte-Chapelle (1243-1248) par le style et peut-être aussi par l'iconographie (cortège apostolique ici complété par une sainte, un saint Jean Baptiste, un saint évêque...).

<sup>84</sup> Je remercie Céline Arqué pour la célérité de sa réponse, et j'associe Pascal Faracci et Coralie Garcia Bay dans ma dette envers le Musée. Notons que ce moulage doit bien être le premier de la carrière de Camille de La Croix. La pièce ne pouvait avoir été trouvée que sous le bras sud, exploré par l'archéologue, et par ailleurs très bouleversé par les travaux de 1852. On ignore tout du destin de l'original.

La trouvaille n'est cependant que partiellement éclairante. Car il me semble qu'il ne faut pas intégrer le buste du musée à la suite d'éléments rythmiques de la nef que l'on rencontre dans les descriptions, car le style du moulage indiquerait davantage un accompagnement du chantier de la croisée du transept, voire du mausolée, qu'un personnage porte-nervures du début du XIII<sup>e</sup> siècle. On notera que le vêtement sur le buste présente bien des similitudes avec celui des évêques des reliefs disparus du monument célébrant la mort de saint Hilaire (infra), bien que cette observation ne soit pas déterminante en raison de l'aspect conventionnel que prend toujours la représentation des pontifes. S'agissait-il de l'un des éléments du couple formé par les légendaires saint Lienne et saint Just, clercs qu'on assimilait parfois à des évêques, soit qu'ils aient refusé la fonction, soit qu'ils ne l'aient pas atteinte ? Ces deux disciples ayant assisté à la sépulture de leur mentor (d'après Jean Bouchet), leur place en prolongement du cénotaphe n'aurait rien d'étonnant. Remarquons qu'en 1539 se trouvait près de l'autel majeur « l'ymage de monsieur saint Lienne couvert d'argent »<sup>85</sup>.

Par ailleurs, la copie du buste ajoute une œuvre à la longue liste des représentations d'évêques dans les églises poitevines<sup>86</sup>, tandis que pour la nef le chiffre de quatorze personnages fait écho à la façade de Notre-Dame-la-Grande.

Quelle qu'en soit la chronologie, on peut imaginer un cortège apostolique sur les murs latéraux, par exemple portant des croix de consécration<sup>87</sup>, complété de deux évêques dont saint Hilaire. Cette distribution ornementale est vraisemblable et cohérente avec ce que nous savons des gouttereaux et du pignon occidental : une statue au centre des couples de baies, une de chaque côté, deux au revers de la façade. Bien entendu, cette lecture reste une hypothèse : les vestiges observables du gouttereau, bien lissés, ne permettent pas de confirmer les points d'ancrage vus par les observateurs de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; d'autre part cette suite pourrait très bien appartenir à un programme tardif, de la fin du Moyen Âge, voire, mais c'est moins vraisemblable, de la période des génovéfains.

## LA QUESTION DU CÉNOTAPHE

Le plan au sol des génovéfains [fig. 5] tient compte de l'organisation ou plutôt de la réorganisation des parties liturgiques, adaptée aux options des ordres réformés du XVII<sup>e</sup> siècle : encore un point commun avec les mauristes. L'autel majeur est repoussé au plus loin à l'est, contre l'hémicycle ; il a apparemment nécessité une légère surélévation

---

<sup>85</sup> Arch. dép., 1 H 13/1. Saint Lienne était présent au sanctoral de Poitiers et plus encore à celui de Luçon, et fut longtemps vénéré à La Roche-sur-Yon. Le nom Lienne pourrait être une corruption de celui du « prêtre Léon » : Élisabeth Carpentier, Robert Favreau et Georges Pon, « Les miracles de saint Hilaire, de Fortunat à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Hagiographie, architecture et histoire », *La fabrique des saints poitevins. Revue historique du Centre-Ouest*, 14, 2015, p. 7-94 (paragraphe de fin de communication sur les manuscrits consultés par Jean Bouchet).

<sup>86</sup> Marie-Thérèse Camus, « Images d'évêques et Réforme grégorienne dans les églises romanes de l'ouest de la France », *Medioevo. Immagini e ideologie*, 2005, p. 227-248.

<sup>87</sup> Le thème des apôtres portant les douze croix de consécration n'est pas réservé à la Sainte-Chapelle à Paris, d'autant qu'on le trouve aussi en peinture entre les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles (chez les hospitaliers de La Croix-au-Bost à Saint-Domet en Creuse, chez les templiers de Montbellet en Bourgogne et jusqu'à Visby sur l'île de Gotland). Rappelons ici plutôt la « lumière » de l'autorité des apôtres qui est sinon particulière du moins prégnante chez les chanoines réguliers (supra note 8).

du sol, en dépit de la topographie. Son emplacement se manifeste aujourd'hui par un petit clocheton d'ardoise sur le chevet, sans aucun doute récent. Les stalles sont réparties de part et d'autre de la travée droite, avec retours au revers de la clôture (le trait est fin, en polylobe, on l'aperçoit à peine). Ainsi, un des accès à la sacristie se fait en avant de l'autel et en arrière des stalles, et un autre est possible directement dans le bras du transept à partir d'un couloir, exactement comme chez les bénédictins de Solignac en Limousin. Chœur et sanctuaire sont réunis dans l'abside, qui est fermée par une cloison s'alignant sur les piles orientales de la croisée.

Il est évident que ce n'était pas la situation médiévale, où le chœur formé par la communauté, c'est-à-dire les stalles, était probablement installé immédiatement à l'est de la croisée. Nous l'avons dit, c'était encore la situation en 1668 :

« L'autel de la paroisse est entre la nef et la croisée de l'église, aux deux côtés duquel sont deux portes par lesquelles l'on entre en ladite croisée au dessus de laquelle est le chœur des religieux, qui en qualité de curés primitifs font en ladite paroisse la bénédiction des fonts, des Rameaux, des cendres, des chandelles, et chantent la grande messe les jours des fêtes solennelles et principales de l'année, ont les droits d'ouverture des fosses, sonnerie, et les offrandes de cire ou argent qui se font aux enterrements services ou toutes autres cérémonies faites même par le vicaire perpétuel auquel ils les afferment comme ayant l'office de sacristain auquel lesdites offrandes ont de tous temps appartenus<sup>88</sup>. »

Tenant compte de la réelle importance (notamment funéraire) de la paroisse de Saint-Hilaire-de-la-Celle qui lui était attachée, la communauté a toujours accordé beaucoup d'espace à la partie des laïcs, installant finalement « l'autel de paroisse » sous l'arc occidental de la croisée, ce qui permit de l'associer longtemps avec le « crucifix » monumental qui comme toujours ornait la partie médiane et supérieure des cloisons formant une sorte de jubé.

Plus important encore que l'autel de paroisse, en avant mais dans le même alignement axial, un mausolée, appelé sur notre plan « Sépulchre de St Hilaire », était véritablement offert aux pèlerins et fidèles des alentours, impressionnés sans aucun doute dès leur arrivée en haut des marches occidentales de la nef. Sa monumentalité l'avait rendu par définition inapte aux déplacements. Aussi le plan au sol nous en donne-t-il une image quasi médiévale. Si les évocations du XVIII<sup>e</sup> siècle le montrent bien davantage détérioré, elles permettent toutefois d'éclairer ce détail non négligeable de notre document. On insistera : les sources prouvent qu'il ne faut pas confondre le monument de saint Hilaire longtemps exposé dans la nef avec les cavités que le père de La Croix a trouvées à l'entrée du bras sud, sous l'autel installé par les carmélites<sup>89</sup>.

---

<sup>88</sup> Arch. dép., 1 H 13/2.

<sup>89</sup> Camille de La Croix avait cru découvrir la chapelle votive du haut Moyen Âge censée attester la continuité d'un culte dans la « celle » depuis l'Antiquité tardive. Il promit d'approfondir son enquête, mais il n'en eut jamais l'occasion (lire Michel Rérolle, « L'œuvre archéologique de Camille de la Croix », *Bull. Soc. antiq. Ouest*, 1978, p. 321-350). Ce chantier du jésuite fut le premier de sa carrière, effectué en amateur à la demande des carmélites qui l'avaient initialement sollicité pour une composition iconographique. Il découvrit alors des structures attribuées à l'enceinte, très au large de l'église, au nord. Les opérations du transept, quant à elles, aboutirent à la ré-inhumation solennelle en 1878 de douze religieux trouvés dans le sol. Au moins ces hypothèses nous valent-elles un beau dossier de notes et croquis. Voir aussi la note 97 infra.



Notons par exemple qu'avant le xix<sup>e</sup> siècle, les rumeurs sur le lieu exact de la mort du saint sur le site, très contradictoires, ne concernent jamais ni cet emplacement élu par Camille de la Croix entre bras du transept et croisée ni l'emplacement bien attesté du cénotaphe. Certes, une description brève de 1603 par un voyageur tyrolien pourrait faire coïncider mausolée et « cellule », mais elle manque de précision : « On nous a montré l'endroit où Hilaire avait sa cellule et où il est mort ; il y a maintenant un autel<sup>90</sup>. »

Au contraire, le procès-verbal de 1539 place au bout de l'aile des dortoirs un appentis en ruine que l'on « disoit estre la chambre feu monsieur saint Hillaire ». Bien plus tard, « on dit qu'il y a dans l'appartement de l'abbé une petite chambre où St Hilaire est mort<sup>91</sup>. »

En 1784, on décrivait le mausolée comme un ensemble démembré (Annexe, n° 2). En 1775, il était un peu mieux apprécié, toujours avec des vestiges de reliefs « scellés » dans les parois latérales de l'église (Annexe, n° 1). Un peu avant, dom Fonteneau transmet une note encore plus précise, qui est assez souvent citée mais qu'il me semble indispensable de rappeler :

« Mr Bailli coute de St Hilaire de la Celle mort depuis près de 50 ans a l'age de 80 ans a dit que ce caveau qui est au milieu de la nef de St Hilaire de la Celle était le tombeau de St Hilaire ; il a dit que c'était un tombeau en dos d'ane ou en sepulchre, cela faisait une grosse masse a une certaine élévation, il y avait gravé sur les pierres une partie de l'histoire de St Hilaire. Les huguenots démolirent tout ce tombeau où du moins en couperent les têtes et les figures. Ce Bailli a dit avoir vu démolir le reste, on l'a baissé en le mettant à un pié de hauteur où environ, on s'en sert a présent pour mettre les corps morts [...] On entrait dans ce tombeau par derrière l'autel où parait encore une fenêtré. Peut-être cet autel la a t il été fait après coup, ainsi n'y ayant point alors d'autel il était plus facile d'y entrer qu'a présent [...] Les pierres gravées ou sculptées de ce tombeau sont encore en partie dans l'église. Sa figure est incrustée dans le mur, une autre représente Arius<sup>92</sup>. »

Le monument était bien un tumulus-cénotaphe un temps utilisé comme pierre des morts, ce qui constituait une sorte d'écho ou de reconversion de la pratique médiévale de la conduite des morts *ad sanctos*. Il fut également associé à des fonts baptismaux, et donc intimement intégré à la vie paroissiale autant qu'à la liturgie pascale. Rappelons ici la grande antiquité de l'association entre tombeau et autel (voir la vision de saint Jérôme, le premier aménagement de Saint-Pierre du Vatican, etc.) ou encore l'insistance de saint Ambroise lors d'une translation, quand il place le Christ *super altare* et les saints *sub altari*<sup>93</sup>. D'autre part, localement le fait exceptionnel de pouvoir théoriquement recevoir les dépouilles de l'ensemble des habitants de la ville dans l'établissement revenait à proclamer que ceux-ci bénéficiaient tous du privilège d'être

---

<sup>90</sup> Jean Hiernard et François Kihm (trad. et éd.), *Voyages en France et ses contrées voisines à l'époque d'Henri IV. Extraits du Livre de voyage du Tyrolien Johann Georg Ernstinger*, Documents inédits sur l'histoire de France, 80, CTHS, 2019, p. 139.

<sup>91</sup> Dom Fonteneau, tome 60, feuille volante collée sur la page 96.

<sup>92</sup> Ibidem.

<sup>93</sup> James Crook, *The Architectural Setting of the Cult of Saints in the Early Christian West, c. 300-1200*, Oxford University, Clarendon Press, 2000.

accueillis par une terre proche du lit de saint Hilaire<sup>94</sup>. On sait aussi, ce qui n'a rien d'étonnant, qu'un luminaire de cire ardente brûlait jour et nuit devant « le tombeau ou lit de saint Hilaire » : *ante sepulturam seu lectum beati Hylarii in ecclesiâ beati Hylarii de Cella Pictav. (1270)*<sup>95</sup>. Soulignons à nouveau la singularité du placement dans la nef : la stratégie concernant la relation entre architecture et objet commémoratif ne peut être comparée, logiquement et chronologiquement, avec celles qui associèrent à l'emplacement d'un tombeau l'articulation d'un chevet à déambulatoire et chapelles rayonnantes ou l'aménagement d'une crypte ; elle oppose Saint-Hilaire-de-la-Celle à Saint-Hilaire-le-Grand, cadre du tombeau virtuel et cadre du tombeau vrai.

Le beau relief roman ayant échappé à l'iconoclasme du xvi<sup>e</sup> siècle n'est qu'un maigre souvenir d'un agencement initial inconnu, qui en raison de ses dimensions est difficilement assimilable à un sarcophage simple : c'est un panneau de 2,20 m de long pour un peu moins d'un mètre de haut, montrant le saint sur son sarcophage à strigiles, veillé par deux anges et entouré par un cortège de clercs [fig. 1]. S'ajoute le souvenir dessiné pour Gaignières de deux petits panneaux (ou deux fragments, le terme « panneau » étant déjà une hypothèse) exposant le rôle d'Hilaire au milieu des autres évêques aux conciles universels débattant du dogme d'Arius. Ces reliefs, qui sont connus déjà au xviii<sup>e</sup> siècle pour avoir été placés le long des murs, ne sont sans doute pas plus assimilables aux extrémités d'un objet en forme de cercueil que le vestige conservé ne l'est à une « partie du couvercle »<sup>96</sup> [fig. 17]. Si coffre sculpté il y eut, il faudrait penser à une composition très monumentale, du type de l'œuvre de Saint-Junien en Limousin, par ailleurs engagée initialement pour un tiers dans l'autel majeur correspondant, encore que ce monument ait été conçu pour contenir le sarcophage proprement dit : là furent distingués en effet « sarcophage-reliquaire » (ou sarcophage originel) et « sarcophage d'apparat » propre à supporter des reliquaires<sup>97</sup>, mais aucune de ces logiques ne saurait convenir à notre cas.

Les vestiges du cénotaphe mériteraient une étude approfondie, tant pour leur iconographie que pour leur style, et tous les visiteurs peuvent encore admirer la scène de la sépulture, soit grâce à la partie originale conservée dans l'absidiole nord, soit par

---

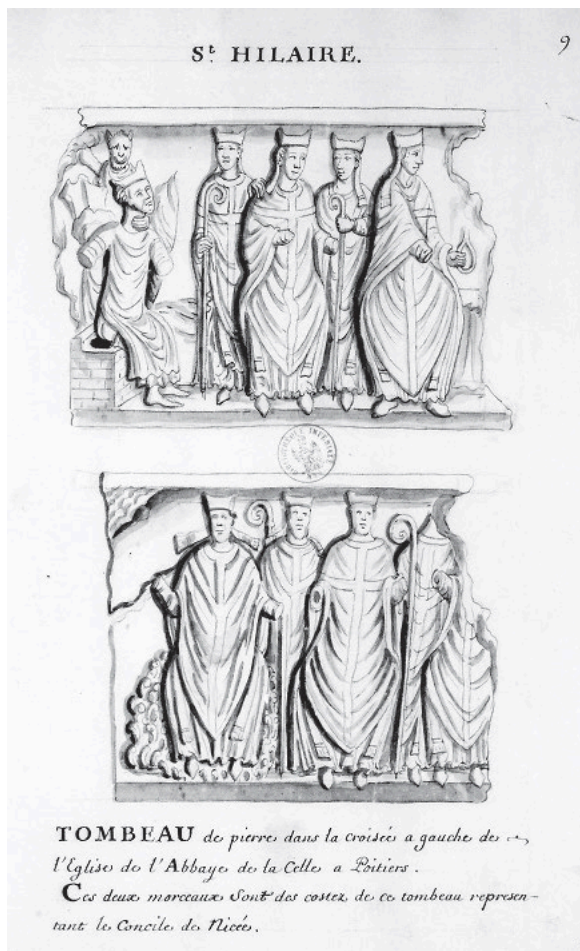
<sup>94</sup> De fait, les habitants préféraient généralement leur église paroissiale ou les couvents des ordres mendiants, mais le privilège est intéressant.

<sup>95</sup> 29 juillet 1270, acte de Notre-Dame-la-Grande d'après ms. dom Fonteneau (Médiathèque de Poitiers), tome 20, p. 551.

<sup>96</sup> Robert Marcoux, *L'espace, le monument et l'image du mort au Moyen Âge. Une enquête anthropologique sur les tombeaux médiévaux de la Collection Gaignières*, thèse (universités Laval, Québec, et Dijon), 2013, p. 373. La réserve sur l'expression ne saurait minorer la qualité de cette synthèse. L'auteur s'appuie sur Édouard Aubert, « Bas-relief de l'église Saint-Hilaire-de-la-Celle à Poitiers connu sous le nom de "tombeau de saint Hilaire" », *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1879, p. 227-245. Et sur Sauvel, *op. cit.*

<sup>97</sup> Expression d'Alain Dierkens, « Du bon et du mauvais usage des reliquaires au Moyen Âge », dans *Les reliques. Objets, cultes symboles*, éd. Edina Bozoky et Anne-Marie Helvetius, Turnhout, Brepols (Hagiologia), 2000, p. 239-252. Dans sa note 23, l'auteur pose la question des cénotaphes ; un peu plus loin (p. 249-250), il évoque les cas de la bi-polarisation des cultes dans deux édifices différents de la même cité, en s'appuyant sur les exemples de Fosses dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et Nassogne dans la forêt d'Ardenne

le truchement de son moulage effectué avant 1903 par le père de La Croix, remis à la Société des antiquaires de l'Ouest<sup>98</sup>, puis donné au musée par le contrat de 1947.



17.

Je me contenterai ici de citer Jean Bouchet, dont l'interprétation de la légende au début du XVI<sup>e</sup> siècle, parmi d'autres, permet de comprendre la prégnance de la légitimité dogmatique du saint évêque, les succès de sa lutte contre l'hérésie, mais également des détails curieux (sol, sièges) dans la sculpture des petits côtés :

« les evesques Ariens s'assemblerent assez matin en leur conclave, & avec eulx aucuns des evesques Occidentaulx en petit nombre, ou présidait l'antipape Léo [...] Léo

<sup>98</sup> Numéro d'inventaire 2007.0.6.1, L 559. La date de 1903 est donnée par les sources, bien que ce ne soit pas toujours celle qui est insérée dans les notices consultables. Dans R. P. C. de La Croix, « Trois bas-reliefs religieux dont les originaux existent à Poitiers », *Congrès archéologique tenu à Poitiers en 1903*, Paris, 1904, p. 214-222, l'archéologue y voit un devant d'autel, ce qui, consciemment ou non, convenait à son hypothèse de cellule-mausolée des premiers temps, une structure enterrée à l'entrée du bras sud de l'église, ainsi dissociée d'une œuvre romane à reliefs. Mais il n'exclut pas un cénotaphe pris dans un mur ou un arcosolium, tout en insistant sur la valeur « allégorique » (et donc non funéraire) de cette pièce, ce qui est assez judicieux. Il écrit alors : « je l'ai moulé afin d'en rendre facile la reproduction nécessaire à son étude ». Plus loin, en note : « la planche qui accompagne cette étude [de E. Aubert] m'a paru si peu exacte que j'ai jugé utile de mouler l'original et d'en faire don au musée des Antiquaires de l'Ouest, où il figure sous le numéro 559 ».

n'entendit l'interrogatoire de Saint Hilaire, parquoy ne luy fist response, s'en alla a son secret pour lascher son ventre : ce voyant saint Hilaire, que par la craincte de Léo, ou autrement, on différât de lui donner lieu es sièges des aultres Evesques, dist ces paroles : Domini est terra : c'est a dire, la terre est a Dieu, je demourray sur la terre a Dieu appartenant, tant qu'il luy plaira. Lors miraculeusement la terre s'esleva sous forme d'ung beau siège, plus eslevé que tous les autres.<sup>99</sup> »

La notation scatologique est due au fait que la mort du pape imaginaire Leo était calquée sur ce qu'on disait de la fin d'Arius lui-même, le responsable de l'hérésie « arienne », fin elle-même inspirée du destin de Judas dont les entrailles se seraient répandues lors de son suicide. La correspondance est si précise entre la légende et la représentation qu'on peut se demander si Jean Bouchet ne décrit pas la sculpture plus qu'il ne lit les sources écrites dont il se recommande ; à moins qu'au contraire Boudan, le dessinateur, ne se soit appuyé sur lui pour compléter des détails peu lisibles : je me permets cette notation car elle ouvre, comme les autres pièces du dossier, la question de la prégnance et de la légitimité des relevés du xvii<sup>e</sup> siècle. Toutefois, la représentation des deux sièges, l'un élevé, l'autre honteux, n'a rien d'exceptionnelle : on la trouve en Bourgogne sur le linteau roman du tympan occidental de Semur-en-Brionnais, un peu postérieur à notre cénotaphe sans doute<sup>100</sup>, ou encore sur une belle et explicite enluminure du xiv<sup>e</sup> siècle illustrant Vincent de Beauvais<sup>101</sup>. Également, fait plus intéressant encore, sur une chape brodée à Poitiers pour le roi Charles VII en 1454 : « en iceluy chapperon sera fait le miracle du concile général, quant la terre se souleva sous mons<sup>r</sup> saint Hilaire, en disant Domini est terra »<sup>102</sup>.

L'épisode du « miracle du synode de Rome », une réunion au sommet imaginaire qui résulte sans doute d'une confusion avec la convocation d'Hilaire par le pape à Séleucie, a été récemment édité et traduit à partir d'un manuscrit de l'âge roman<sup>103</sup>. Il a visiblement fait l'objet d'une nouvelle écriture à l'époque même du cénotaphe, cette contemporanéité entre monument et commande d'écriture ou copie étant fréquente car les deux démarches relèvent de la même stratégie. On soulignera également la

---

<sup>99</sup> *Annales d'Aquitaine*, édition de 1644, fol. 19.

<sup>100</sup> Et non Semur-en-Auxois, coquille qui a échappé aux éditrices de la *Revue historique du Centre-Ouest*, 14, 2015 (*mea culpa*). Que le sujet n'ait pas été réservé au Poitou n'a rien d'étonnant, en raison de la très grande extension des vocables de Saint-Hilaire. On pourra consulter entre autres, pour la bibliographie mais non les interprétations, Avital Heyman, « À l'ombre de Cluny : l'hagiographie et la politique du portail de Saint-Hilaire de Semur-en-Brionnais », *Cahiers de civilisation médiévale*, 199, 2007, p. 289-312. Pour une lecture plus précise et plus juste de cet unicum : Marcello Angheben, *Les portails romans de Bourgogne. Thèmes et programmes*, Turnhout, Brepols, 2020, p. 42, p. 376-379.

<sup>101</sup> Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, Ms-5080 réserve, f° 331.

<sup>102</sup> « Description des broderies historiées qui ornaient la chape du roi dans l'église de St-Hilaire », 5 avril 1454, dans L. Redet, *Documents pour l'histoire de l'église de St-Hilaire de Poitiers*, Mémoires Soc. antiq. Ouest, 1852, p. 118-119. Le reste des broderies était somptueux, avec des scènes de genre.

<sup>103</sup> Carpentier, Favreau, Pon, *op. cit.*, ici p. 56-57. Le récit du malaise du pape est plus pudique que sur le cénotaphe. C'est Fortunat qui a enrichi de miracles une Vita d'Hilaire, procédé précoce dans l'histoire du genre hagiographique (années 570), mais celui du synode de Rome n'apparaît que plus tard. Nombre d'autres miracles ont été effectués *post mortem*, ce qui permet de les inscrire dans l'histoire, et notamment aux xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècle (jusqu'en 1137 au plus tard) et par conséquent d'évaluer l'âge des manuscrits. Notons aussi dans cette édition de la *Revue* l'intérêt d'un miracle censé être anciennement advenu : la guérison d'un paralytique qui touche le brancard conduisant le corps de Saint-Hilaire-de-la-Celle à Saint-Hilaire-le-Grand.

concordance chronologique avec la rédaction du *Codex Callixtinus* dit *Guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle*, dont l'auteur ne traite pas de Saint-Hilaire-de-la-Celle mais recommande une visite à Saint-Hilaire-le-Grand en raison de ce miracle conciliaire<sup>104</sup>.

L'œuvre sculptée pourrait avoir été commanditée par le prieur Robert, connu entre 1130 et 1146 au moins, que nous avons vu entreprenant auprès des princes<sup>105</sup>. Si la réflexion des témoins du XVIII<sup>e</sup> siècle est intéressante (un autel plus récent gênait l'accès du tumulus par l'est), le plan des génovéfains, antérieur, permet de supposer une entrée occidentale centrale étroite, munie de marches utilisant une fois de plus la pente naturelle [fig. 5]. Autrement dit, un pèlerin entrait sous le « dos d'âne » dans une partie semi-souterraine, et ses gestes mimaient un passage sous le lit de mort du saint. Il existe d'autres exemples de ce type de mobilier, propre à la matérialisation et à la théâtralisation d'une « construction » mémorielle de nature hagiographique. Parmi eux et le plus spectaculaire (6 m de hauteur, plus de 10,40 m de long), la « maison » de Lazare à Autun, démontée en 1766, dans laquelle on a pu entrer pendant des siècles en descendant trois marches pour vivre un face à face dramatique et saisissant avec les statues de Lazare et de ses proches ainsi qu'avec le tombeau (v. 1147)<sup>106</sup>. Témoin d'une époque plus tardive (fin XIII<sup>e</sup> siècle), un autel de Saint-Victorien en Limousin témoigne d'une présentation plus resserrée mais voisine ; il est conservé, avec un retable d'autel peint sur pierre et deux petits escaliers latéraux qui permettent de visualiser une sépulture souterraine<sup>107</sup>. Un équipement différent, pour une même stratégie, facilitait une dévotion au lit de mort de saint Martin à Candes, où on sait que les religieux de Tours déroberent le corps aux moines de Ligugé qui le revendiquaient : la fenêtre censée

---

<sup>104</sup> « Léon, l'hérétique, ne voulant pas accepter ce saint enseignement, sortit du concile, et dans les latrines, pris d'un flux de ventre, alla mourir honteusement. C'est pour saint Hilaire, qui désirait siéger au concile que la terre se souleva miraculeusement, lui fournissant un siège. » (*Le Guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle*, 5e éd. de Jeanne Viellard, Paris, Vrin, 1984, p. 62-63). Angheben (*op. cit.*) insiste à juste titre sur le parallélisme entre le *Codex Callixtinus* et la narration du tympan de Semur pour démontrer que le thème était connu, et qu'il n'est nul besoin d'un contexte politique particulier pour le justifier. Par ailleurs ce miracle figure dans des sources littéraires relativement nombreuses : au XIII<sup>e</sup> siècle dans Vincent de Beauvais (*Speculum historiale*) puis Jacques de Voragine (*La légende dorée*).

<sup>105</sup> L'appréciation de l'œuvre sculptée est sujette à débat, entre 1100 et les années 1140. Il me semble, et je ne suis pas la seule, qu'on peut avoir des objections d'ordre historique autant que stylistique à une datation haute. Plus encore à la datation extrêmement basse que l'on peut lire dans des articles anciens, à commencer par ceux du savant jésuite qui avança « la fin du XI<sup>e</sup> siècle » : de La Croix, « Trois bas-reliefs... », *op. cit.* La chronologie tardive est parfois reprise dans de bonnes synthèses récentes : « fin du XII<sup>e</sup> siècle », écrit Marcoux, p. 373 ; pourtant sa référence, Sauvel (*op. cit.*), se prononçait pour les années 1145-1160.

<sup>106</sup> À Autun seules les statues (célèbres) sont conservées, mais des reconstitutions globales ont été proposées, essentiellement par Gilles Rollier (voir notamment : « Nouvelles données sur le tombeau de saint Lazare à Autun », *Sanctuaires et chevets à l'époque romane. Culte des reliques, célébrations et architecture, Revue d'Auvergne*, 2001, p. 126-138). De situation bien plus orientale (abside), mais lié lui aussi à un autel, ce cénotaphe a été vieilli par rapport à son interprétation traditionnelle reposant sur l'existence de statues (une modernité, pensait-on), ainsi par Neil Stratford, « The Lazarus Mausoleum at Autun Revisited », dans J. McNeill & R. Plant éd., *Romanesque Saints, Shrines and Pilgrimage*, Londres & New York (BAA/Routledge), 2020, p. 1-14.

<sup>107</sup> Claude Andrault-Schmitt, *Limousin gothique*, Monuments de la France gothique, Paris, Picard, 1997, p. 41-43.

avoir facilité le passage de la dépouille et déjà mentionnée par Grégoire de Tours fut inscrite dans la légende du nouveau monument, dont l'absidiole nord était réputée respecter l'emplacement de la maison de Martin. Même type de culte pour le lit de saint Brice dans les grottes de Marmoutiers. Si l'on ajoute à cela le curieux rituel des pèlerins parvenus à Compostelle, qui purent à partir du début du XIII<sup>e</sup> siècle monter quelques degrés d'une échelle située derrière l'autel majeur pour donner une sorte d'accolade familière dans le dos de la grande statue assise de saint Jacques<sup>108</sup>, on comprend l'intérêt des religieux pour les mises en scène sensibles. La possibilité très classique d'un passage simple sous le sarcophage porté par des supports (voir Sainte-Radegonde à Poitiers), attesté à de nombreux endroits, n'était pas la seule solution, et il convient de suspecter que les théâtralisations originales furent plus nombreuses que celles que nous connaissons<sup>109</sup> – qu'elles aient été ou non durables est une autre question. À Saint-Hilaire-de-la-Celle comme à Candes et dans quelques autres lieux, l'aménagement avait pour avantage non négligeable de dédoubler les pèlerinages, le lieu de la sépulture ne suffisant pas – dédoublement que n'ont pas compris nombre d'érudits, parmi lesquels dom Fonteneau, en colère contre « la crédule opinion »<sup>110</sup>. Ce qui interroge évidemment sur le rapport chronologique entre la légende et le monument, la première n'ayant pas nécessairement précédé le second, à Saint-Hilaire-de-la-Celle comme en d'autres sites.

On ajoutera qu'il devait bien y avoir, tant au moment de la destruction de la nef en 1852 qu'à celui de la construction du centre de documentation pédagogique, quelques traces du socle ou des fondations du monument, dont la situation a toujours été connue : on saurait sans doute aujourd'hui les repérer et les interpréter<sup>111</sup>.

## CONCLUSION

En somme, ce sont les relevés des génovéfains qui confirment que la nef du début du XIII<sup>e</sup> siècle, donc la partie la plus récente de l'église, a constitué un écrin pour la partie la plus ancienne de l'église, c'est-à-dire le monument célébrant le docteur de l'Église. Si les historiens peuvent comprendre l'importance de l'enjeu pour le prier Seguin et même éventuellement pour le pape, les historiens de l'art peuvent une fois de plus constater que le mémorial fut le pivot d'une réflexion spécifique des architectes et aménageurs, qui n'appliquèrent pas d'éventuelles instructions ou plans-types liés à un

---

<sup>108</sup> Eduardo Carrero Santamaria, « Le sanctuaire de la cathédrale de Saint-Jacques-de-Compostelle à l'épreuve de la liturgie », dans Claude Andrault-Schmitt dir., *Saint-Martial de Limoges. Ambition politique et production culturelle (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Limoges, PULIM, 2006, p. 295-307.

<sup>109</sup> Crook, *op. cit.*

<sup>110</sup> Le commentaire de dom Fonteneau à propos de l'acte de 1270 (voir note 91) est stupéfiant : très longuement, il explique que « seuls les peuples qui ne portent leur jugement que dans les yeux » ou qui suivent « le torrent de la crédule opinion » peuvent se laisser prendre à l'imposture des chanoines de Saint-Hilaire-de-la-Celle qui ont fait élever un tombeau, car c'est à Saint-Hilaire-le-Grand que le saint évêque fut réellement enterré. Les mentalités médiévales étaient donc hermétiques aux religieux du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>111</sup> Comme a pu le faire Gilles Rollier (plusieurs publications) pour la maison de Lazare à Autun. Il est douteux cependant que l'on puisse retrouver autant de fragments.

ordre ou une mode mais participèrent à un récit unique, celui de l'histoire de l'établissement et de sa raison d'être<sup>112</sup>.

Formulons pour ne pas clore le débat une brève conclusion d'ordre plus général.

Les deux dessins des génovéfains sont intéressants et riches pour eux-mêmes, mais ils offrent en outre l'intérêt considérable d'ouvrir des pistes. Autrement dit, ils invitent à des recherches supplémentaires : études d'authenticité des vestiges en élévation, investigations, archéologiques dans les caves, appréciation concrète de l'œuvre des génovéfains, mise en perspective de leurs travaux dans le paysage monumental de la Congrégation, recherche des fondations d'un éventuel oratoire du haut Moyen Âge ou du moins d'une première église des chanoines qui encadra nécessairement le cénotaphe pendant une cinquantaine d'années au moins, évaluation des contraintes pesant sur les bâtiments conventuels en contexte urbain, notamment celles qui furent imposées par la proximité de l'enceinte de l'Antiquité tardive...

ANNEXE :  
EXTRAITS DE LA LIASSE 1 H 13/2  
AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

**1. Description ou « Mémoire de M. Bonlieu », abbé, vers 1775**

Dans le principe l'église de l'abbaye et des chanoines réguliers appartenait à des clercs ou religieux depuis un temps si reculé qu'on n'en peut saisir l'époque [...]. Ils bâtirent leur maison conventuelle sur la droite, en entrant dans leur église, qu'ils substituèrent à leurs maisons particulières. Derrière leur église est la maison abbatiale séparée par les cours et clôtures de la maison conventuelle et de l'église. Sur la gauche sont deux maisons qui anciennement formaient celle de l'infirmerie, qu'ils ont arrentées à deux particuliers, et qui vont joindre la maison abbatiale, en sorte qu'ils occupaient seuls l'enceinte, leur église au milieu, dont le portail est précédé d'un parvis dans lequel on descend du plan de la Celle par deux escaliers au milieu desquels est un perron, ce qui prouve avec évidence que leur église leur est personnelle et qu'ils en ont la propriété. Elle est très grande et faite en forme de croix. Le Maître autel et leurs stalles sont dans la partie supérieure, dans les deux petits côtés sont deux chapelles de la Vierge et de Ste Geneviève, les orgues sur celle-ci ; sur le milieu des deux petits côtés est le clocher, le tout précédé de la nef dans laquelle on descend du parvis par deux marches sous le grand arceau du portail et de là par deux portes sur chaque côté où sont nombre de marches dans la nef. Vers la fin de la nef est une chapelle souterraine à l'autel de laquelle on prétend que St Hilaire disait la messe, et qu'on en a fait ensuite son tombeau [...] Sous le grand arceau de la nef, devant et tout près de son tombeau, au lieu duquel autel était une maçonnerie ou petit mur, sur lequel était auparavant le crucifix. Sur la partie gauche et au bout de la nef, sous des figures de clercs ou religieux, scellés dans la pierre en relief, qui paraissent faire l'office de la sépulture de l'un d'eux, on remarque dans les

---

<sup>112</sup> Au début du XIII<sup>e</sup> siècle également, on reconstruisit le chevet de Saint-Junien en Limousin comme un grand cadre propre à contenir le sarcophage sculpté de l'ermite, une œuvre bien antérieure à ce chantier : voir les études d'Éric Sparhubert.

murs de l'église, dans la nef et ailleurs, différentes portes, depuis murées, par lesquelles les anciens clercs ou religieux y entraient dans leurs maisons particulières ; et aussi une porte par laquelle ils sortaient processionnellement de l'église par la nef, pour aller dans leur cloître, qui n'est aujourd'hui qu'une grande cour, dans l'enclos de la maison conventuelle et le long du mur de la nef de l'église. La construction, la force, la forme des murs et du portail de l'église annonce son ancienneté et qu'elle a été bâtie par des religieux autour de laquelle étaient leurs maisons : elle était voûtée et il n'en reste plus que les voûtes de la partie supérieure, du clocher et des deux petits côtés : celle de la nef a été détruite, et il y a été substitué un lambris, dans lequel sont trois écussons, sculptés en relief, aux armes de l'abbé qui l'a fait faire. Tous ces caractères qui sont autant de titres parlants assurent aux Sieur Abbé commendataire et chanoines réguliers que l'église leur appartient dans son intégralité. Il s'y fait le service d'une paroisse du même nom de St Hilaire, à l'autel élevé en l'honneur du Saint, sous l'arceau de la nef, devant et tout près de son tombeau. C'est le Prieur de la Communauté des chanoines réguliers qui ordinairement en est en même temps le curé ou vicaire perpétuel. L'Abbé en est le Curé primitif.

## **2. Copie ou brouillon d'un acte notarié de mai 1784**

[On voit] le parvis qui est au devant de l'entrée principale d'icelle, qui la sépare la voie publique par un perron, dans lequel parvis est aussi à droite la porte principale entrée de la maison, enclos la communauté des chanoines réguliers qui règne tout le long de lad. église, dont les murs sont clôture ; sur un pilier desquels est appuyé un arc ou arceau qui soutient l'escalier de lad maison et communauté, au bas duquel une porte d'entrée dans lad église. A gauche et au dessus du parvis, sur la place de la Celle [deux maisons dont un boulanger qui étaient] autrefois l'infirmerie. [...]. Sur la fermeture de chacune des deux entrées principales se trouve un écusson sculpté en relief aux armes d'un abbé. [...] 4° un monument ou tombeau élevé au devant d'un autel, qu'ils avaient destiné, dans la nef, au service paroissial, que l'on dit être le tombeau de St Hilaire. 5° La représentation et figure sculptée en relief de la cérémonie de la sépulture de ce saint dans le mur de la nef, à gauche, près la chapelle du Crucifix, plaquée dans le pilier où commence la nef [...] 7° Quatorze statues de saints qui étaient autour de la nef, six sur chaque mur collatéral et deux sur le mur pignon, l'une à droite et l'autre à gauche de chacune des deux principales entrées, que le sr Fallatien prieur et curé prédécesseur immédiat dud sieur André fit supprimer en 1766, on en aperçoit la coupe dans la pierre des murs, ce qu'il a fait aussi sans y appeler les paroissiens.